
2021



**RAPPORT ANNUEL
LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MAIF**



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2021 LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MAIF

04

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE MAIF

12

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MAIF

14

LES ÉTATS FINANCIERS

20

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

82

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans l'ensemble de ce rapport annuel, l'icône  renvoie au lexique.
Les montants figurant dans les tableaux de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE MAIF

01



ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'année 2021 se caractérise par un résultat net consolidé excédentaire (part groupe) de 155,4 millions d'euros. Ce résultat nettement supérieur à celui de l'exercice précédent de 36,2 millions d'euros (soit + 119,2 millions d'euros de variation) s'explique notamment par une hausse des primes acquises tant en vie qu'en non vie, une progression des produits financiers combinée à une baisse des charges de prestations d'assurance. Ainsi, le résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'élève à 281,8 millions d'euros contre 55 millions d'euros en 2020. Après prise en compte des produits nets non techniques (- 11,1 millions d'euros), du résultat exceptionnel de - 1,4 million d'euros, des impôts sur les résultats de 98 millions d'euros et de la quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence de - 15,8 millions, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 155,5 millions d'euros.

NB : l'entrée dans le périmètre de consolidation de SMACL Assurances SA ayant pris effet au 31/12/2021, les résultats de cette nouvelle entité ne sont pas pris en compte dans le compte de résultat consolidé en 2021.

Assurance non vie

Les primes acquises brutes atteignent 3 123 millions d'euros, en progression de 161,9 millions d'euros comparativement à 2020 (soit + 5,5 % en raison notamment de la croissance du portefeuille avec un niveau de développement supérieur aux objectifs sur l'ensemble des contrats, des mesures tarifaires en Habitation personnes physiques ainsi que du remboursement de primes réalisé en 2020 aux sociétaires détenteurs du contrat automobile et ce, malgré le gel des tarifs en automobile et en multirisques Associations, Collectivités et Entreprises.

Les charges de prestations d'assurance sont en baisse de 93,7 millions d'euros principalement sous l'effet de dégageants importants sur les exercices antérieurs compensés, en partie, par la hausse de la charge sur l'exercice en cours résultant notamment de la hausse des fréquences en automobile suite à la reprise des déplacements dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire et de la hausse des coûts moyens en habitation. Cette amélioration est amplifiée par la baisse de la dotation à la provision pour égalisation des risques et de la diminution du coût des rentes en service lié à l'évolution du niveau de TME en 2020.

Le solde de la réassurance constaté en 2021 se traduit par une charge de 49,3 millions d'euros contre un produit de 96,8 millions d'euros en 2020, en raison d'aléas climatiques, en baisse notamment sur les sinistres liés à la sécheresse.

En dépit de la persistance de la crise sanitaire, les marchés financiers ont connu des progressions presque continues tout au long de l'année portant certains indices à des niveaux historiques. Cela s'explique principalement par une reprise économique significative, toujours stimulée par de forts soutiens budgétaires et monétaires de la part des États et des Banques centrales. Malgré la reprise économique et les tensions inflationnistes qui perdurent depuis quelques mois, le taux des emprunts de l'État français à 10 ans reste à un niveau relativement bas de l'ordre de 0,20 %.

Les produits nets des placements ressortent à 214,9 millions d'euros en raison de la saisie d'opportunités sur les fonds investis en actions et en obligations. La comparaison avec les produits financiers 2020 qui comportaient la réalisation exceptionnelle de plus-values de cessions de biens immobiliers a pour effet de limiter la variation apparente entre les deux exercices à 8,3 millions d'euros.

Le taux de rendement de l'actif non vie s'élève à 2,8 %.

Le montant des frais généraux nets de commissions augmente de 1,8 % à 987,6 millions d'euros. Toutefois, la croissance des frais généraux étant moindre que celle des primes, le ratio frais généraux/primes acquises diminue de 1,2 point à 31,6 % en 2021 (32,8 % en 2020).

L'amélioration générale constatée par rapport à l'exercice précédent aboutit à un ratio combiné 2021 de 99,5 % en nette amélioration par rapport celui de 2020 (103 %).

Assurance vie

Le contexte financier de l'année 2021 a été favorable pour le marché de l'assurance vie en France qui retrouve une collecte nette positive à fin 2021.

Dans ce contexte, l'exercice 2021 s'achève sur une collecte nette positive à 218 millions d'euros en hausse de 32 % marquant ainsi la confiance de ses adhérents.

C'est un chiffre d'affaires record de 803,9 millions d'euros qui a été réalisé en 2021 contre 729,1 millions d'euros fin 2020 avec l'arrivée de près de 30 000 nouveaux adhérents.

Le rendement du portefeuille d'actifs a permis de servir des taux situés dans la bonne moyenne du marché tout en sécurisant les rendements futurs des adhérents.

La situation économique du groupe MAIF en assurance vie se renforce en 2021 tout en respectant les indicateurs du plan stratégique :

- des taux de rémunération servis dans la moyenne du marché (1,30 % net servi en 2021) ;
- une provision pour participation aux bénéfices dont le niveau atteint 6 % des provisions mathématiques des supports en euros de nos contrats d'épargne (5,61 % fin 2020) ;

Au final, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition dégagé par le secteur non vie ressort à 199,9 millions d'euros, en hausse de 114 millions d'euros par rapport à l'an passé.

- une hausse des frais généraux liée notamment à de forts investissements tant humains qu'informatiques (0,46 % des provisions mathématiques en 2021 contre 0,42 % en 2020) ;
- un taux de pénétration du sociétariat MAIF de 13,1 % conforme à l'objectif cible.

Compte tenu du contexte financier et de la prépondérance des actifs obligataires, le niveau des plus-values latentes a fortement diminué passant ainsi de 1 533,4 millions d'euros fin décembre 2020 à 1 170 millions d'euros fin 2021, soit - 26,7 %.

L'évolution favorable de la collecte et des marchés financiers aboutit à un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition bénéficiaire de 64,5 millions d'euros contre un déficit de - 20,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Situation financière

NB : l'entrée dans le périmètre de consolidation de SMACL Assurances SA ayant pris effet au 31/12/2021, les actifs et les passifs de cette nouvelle entité ont été pris en compte pour établir le bilan du groupe en 2021.

Placements

Au 31 décembre 2021, le total des actifs gérés¹ s'élève en valeur nette comptable à 20 201,4 millions d'euros contre 18 830 millions d'euros fin 2020, soit une progression de 7,3 % due à la croissance de l'activité des sociétés d'assurance du groupe et de l'entrée d'une nouvelle entité.

Leur répartition est la suivante :

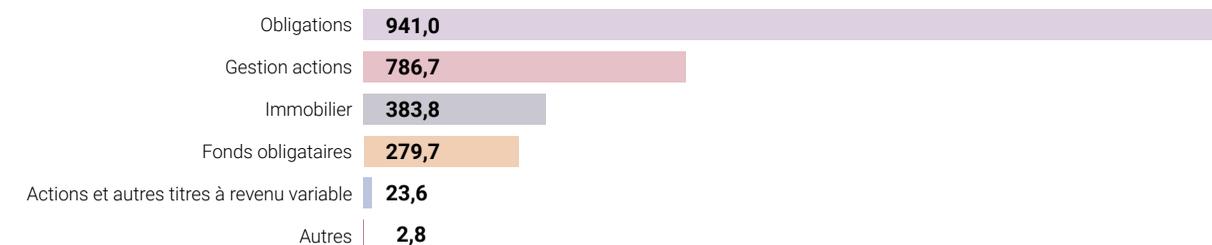
Placements	En millions d'euros	En pourcentage
Obligations	12 716,7	62,9 %
Fonds obligataires	2 295,0	11,3 %
Gestion actions	1 465,6	7,2 %
Actions et autres titres à revenu variable	171,8	0,9 %
Immobilier	1 909,3	9,5 %
Unités de compte	708,9	3,5 %
Autres placements	840,5	4,2 %
Titres mis en équivalence	93,6	0,5 %
Total	20 201,4	100,0 %

Depuis de nombreuses années, le groupe MAIF a signé les principes pour l'investissement responsable (PRI) posés par l'Organisation des Nations Unies pour marquer sa volonté de mettre sa politique d'investissement au service du développement durable (financement de la transition énergétique et écologique, soutien des projets à vocation sociale...). Actuellement 88 % des investissements sont réalisés dans ce cadre par le groupe. Pour en savoir plus et consulter le rapport ESG-Climat du groupe MAIF : <https://entreprise.maif.fr/investissementresponsable>.

Le montant total des plus-values latentes ressort à 2 417,7 millions d'euros contre 2 722,2 millions d'euros fin 2020 soit une diminution de 11,2 % en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt obligataires constatée fin 2021 (+ 0,54 % pour le taux des emprunts de l'État français à 10 ans).

Leur répartition est la suivante :

Plus ou moins values latentes 2021



Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe MAIF s'établissent à 3 134,7 millions d'euros contre 2 975,7 millions d'euros en 2020 (+ 5,3 %) et se répartissent, fin 2021, de la façon suivante :

- fonds d'établissement..... **282,6** millions d'euros,
- réserves et report à nouveau **2 696,6** millions d'euros,
- résultat, part groupe..... **155,4** millions d'euros.

Endettement

L'endettement du groupe MAIF correspond :

- aux titres subordonnés remboursables émis en janvier 2005 par MAIF VIE, pour un montant hors groupe de 6,9 millions d'euros (69 000 titres d'une valeur nominale de 100 €) souscrits par la CASDEN Banque Populaire. Les intérêts versés en rémunération de ces titres pour 2021 se sont élevés à 0,2 million d'euros ;
- aux emprunts souscrits par le groupe Delta Immo à hauteur de 93,6 millions d'euros dans le but de financer l'acquisition d'immeubles. Les intérêts versés en rémunération de ces emprunts pour 2021 se sont élevés à 0,6 million d'euros ;
- à l'emprunt souscrit par la société Centre Europe SA (groupe Immo Pan Europe) à hauteur de 28,1 millions d'euros dans le cadre du financement de l'acquisition et de la rénovation d'un immeuble. Les intérêts versés en 2021 s'élèvent à 0,3 million d'euros.

1- Il s'agit du cumul des postes « Placements des entreprises d'assurance », « Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC », « Placements des autres entreprises » et « Titres mis en équivalence » figurant à l'actif du bilan.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Provisions techniques

Au 31 décembre 2021, le montant total des provisions techniques brutes de réassurance, y compris les provisions techniques en unités de compte (UC), inscrites au bilan consolidé s'élève à 17 702,9 millions d'euros contre 16 460,3 millions d'euros en 2020.

Les provisions techniques se répartissent en différentes catégories :

- les provisions d'assurance vie hors UC **9 890,7** millions d'euros,
- les provisions pour sinistres **5 381,3** millions d'euros,
- les provisions pour participations aux bénéfices **560,9** millions d'euros
- les provisions pour égalisation..... **269,2** millions d'euros,
- les provisions des contrats vie en UC..... **708,9** millions d'euros,
- les autres provisions techniques (vie et non vie) **891,8** millions d'euros.

Les provisions techniques de l'assurance non vie progressent fortement en 2021 en lien principalement avec l'entrée d'une nouvelle entité dans le groupe (+ 13,3 %). En ce qui concerne l'assurance vie, la progression se situe dans la tendance des années précédentes (+ 4,5 %). Mais la part relative de l'assurance vie par rapport à l'ensemble (63,6 %) diminue de 1,9 point du fait de l'élargissement du périmètre des sociétés d'assurance non vie.

Couverture du capital de solvabilité requis (régime prudentiel dit « Solvabilité II »)

Les capitaux propres éligibles du groupe MAIF qui s'élèvent à 5 099 millions d'euros au 31 décembre 2021 couvrent 1,94 fois le capital de solvabilité requis contre 1,96 fois au 31 décembre 2020.

Utilisation d'instruments financiers à terme

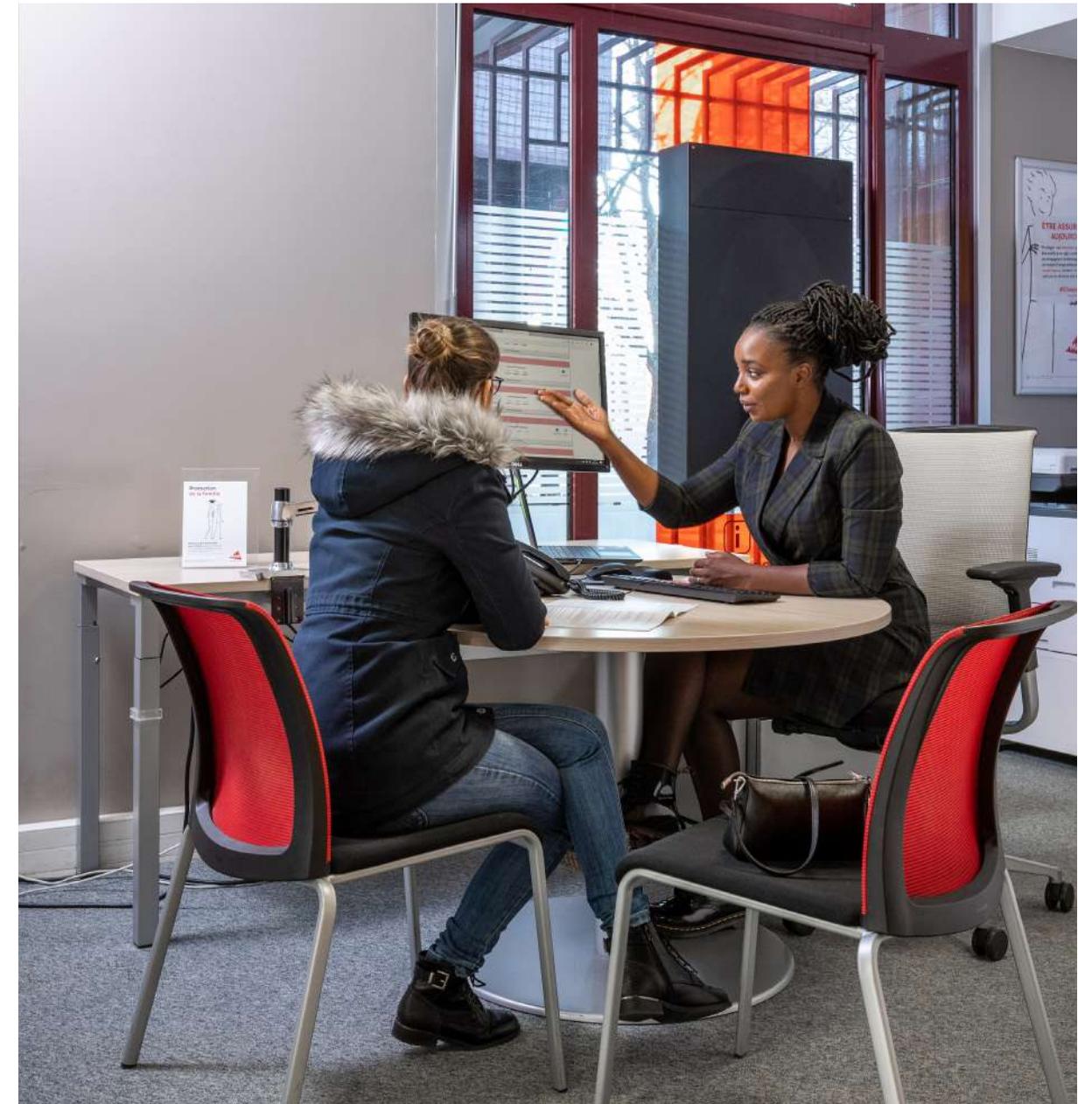
Seule Delta Falguière a recours à des instruments financiers à terme en direct pour protéger la variabilité du taux d'intérêt de l'emprunt immobilier qu'elle a contracté.

En ce qui concerne les autres sociétés, aucune décision n'est intervenue en matière de couverture financière au cours de l'année 2021.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers du groupe MAIF étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

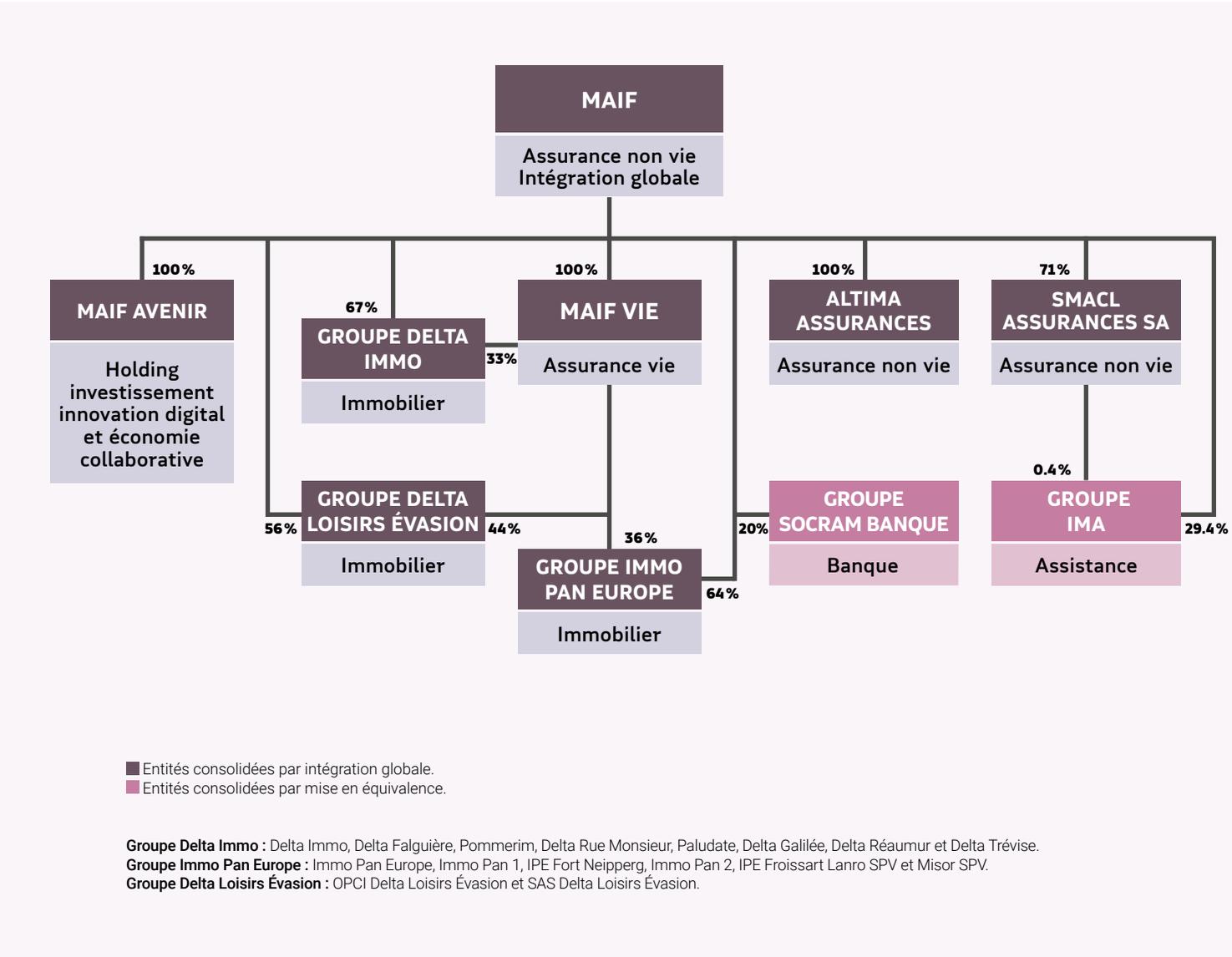
Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs.



PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MAIF

AU 31 DÉCEMBRE 2021

02



L'exercice 2021 a été marqué par les éléments suivants :

- entrée de SMACL Assurances SA avec effet au 31 décembre 2021 ;
- entrée des sociétés Lanro SPV et Misor SPV afin de porter le nouvel actif de Barcelone au sein du groupe Immo Pan Europe ;
- entrée de la société Delta Trévise suite à l'acquisition d'un immeuble à Paris au sein du groupe Delta Immo ;
- sortie des sociétés Delta International Immo et Delta Hamburg 1 du groupe Delta Immo suite à leur liquidation (cession de l'immeuble de bureaux situé à Hambourg en 2020).

LES ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2021

03



LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les états financiers ci-dessous ont été réalisés en application du nouveau règlement ANC 2020-01 du 6 mars 2020.

	Activités assurance non vie	Activités assurance vie	Autres Activités	Total 2021	Total 2020	Évolution
Primes émises	3 124 614	806 348		3 930 963	3 697 331	233 632
Variation des primes non acquises	- 1 613	- 2 482		- 4 095	- 7 213	3 118
Primes acquises	3 123 001	803 867		3 926 868	3 690 118	236 750
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			34 741	34 741	36 031	- 1 290
Autres produits d'exploitation	1 461	4 920	6 081	12 462	5 839	6 623
Produits financiers nets de charges	214 915	361 688	6 820	583 423	476 277	107 146
Total des produits d'exploitation	3 339 377	1 170 475	47 642	4 557 494	4 208 266	349 229
Charges des prestations d'assurance	- 2 518 512	- 1 012 341		- 3 530 854	- 3 562 059	31 206
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 49 250	- 3 704		- 52 955	91 130	- 144 085
Charges des autres activités			- 30 300	- 30 300	- 43 592	13 293
Charges de gestion	- 571 678	- 89 940		- 661 619	- 638 670	- 22 949
Total des charges d'exploitation	- 3 139 441	- 1 105 986	- 30 300	- 4 275 727	- 4 153 191	- 122 536
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	199 935	64 489	17 343	281 767	55 075	226 693
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					- 3 393	3 393
Autres produits nets non techniques				- 11 052	- 18 231	7 179
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				270 715	33 451	237 264
Résultat exceptionnel				- 1 386	50 780	- 52 166
Impôts sur les résultats				- 98 021	- 49 738	- 48 282
Résultat net des entreprises intégrées				171 308	34 492	136 816
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				- 15 848	1 742	- 17 590
Résultat net de l'ensemble consolidé				155 461	36 235	119 226
Intérêts minoritaires				22	0	21
Résultat net (part du groupe)				155 439	36 234	119 205

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

Présentation des comptes au 31/12/2021	2021	2020
Actifs incorporels	213 847	163 917
– dont écarts d'acquisition	41 353	41 340
Placements des entreprises d'assurance	18 640 052	17 468 169
– terrains et constructions	1 285 972	1 157 852
– placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	63 125	70 734
– autres placements	17 290 954	16 239 583
Placements représentant les engagements en UC	708 868	595 508
Placements des autres entités	758 898	657 796
Titres mis en équivalence	93 588	108 489
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	760 370	599 756
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	117 306	95 804
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	783 719	774 134
Autres créances	361 111	324 258
Autres actifs	52 125	50 306
– immobilisations corporelles	52 125	50 306
– autres		
Comptes de régularisation - Actif	226 205	222 633
- frais d'acquisition reportés	44 840	40 999
- autres	181 366	181 634
Différences de conversion		
Total de l'actif	22 716 090	21 060 768

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2021

PASSIF

Présentation des comptes au 31/12/2021	2021	2020
Capitaux propres du groupe	3 134 672	2 975 660
– fonds d'établissement	282 602	281 689
– primes		
– réserves et report à nouveau	2 696 630	2 657 736
– résultat de consolidé	155 439	36 234
– autres		
Intérêts minoritaires	76 261	69
Passifs subordonnés	6 900	6 900
Provisions techniques brutes	16 994 047	15 864 842
– provisions techniques vie	10 559 238	10 184 457
– provisions techniques non vie	6 434 809	5 680 385
Provisions techniques en unités de compte	708 868	595 508
Provisions pour risques et charges	47 593	30 642
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 146 409	1 094 542
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	236 095	145 596
Autres dettes	364 935	346 946
Comptes de régularisation - Passif	311	63
Différences de conversion		
Total du passif	22 716 090	21 060 768

Engagements reçus et donnés	2021	2020
Engagements reçus	307 225	315 260
– entreprises d'assurance	276 565	284 560
– autres entreprises	30 660	30 700
Engagements donnés	184 143	216 351
– entreprises d'assurance	49 759	152 605
– autres entreprises	134 384	63 746

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

04



ANNEXE AUX COMPTES**SOMMAIRE**

23	Faits caractéristiques de l'exercice
25	Informations relatives au périmètre de consolidation
28	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation
42	Non-application des méthodes préférentielles
43	Changement de méthode et de présentation Événements postérieurs à la date de clôture Bilan
65	Compte de résultat
72	Compte de résultat sectoriel
74	Autres informations sectorielles
76	Autres informations
78	Lexique

Faits caractéristiques de l'exercice**Modification du périmètre**

Le périmètre de consolidation enregistre en 2021 l'entrée de SMACL Assurances SA avec effet au 31 décembre 2021 à laquelle viennent s'ajouter les sociétés LANRO SPV et MISOR SPV dans le groupe Immo Pan Europe, la société Delta Trévise dans le groupe Delta Immo.

Suite à la cession d'un immeuble en 2020, les sociétés Delta International Immo et Delta Hambourg 1 du groupe Delta Immo sont sorties du périmètre.

Application du règlement 2020-01 de l'ANC

L'exercice 2021 est marqué par la mise en application du règlement 2020-01 de l'ANC qui a entraîné des modifications de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes du groupe MAIF.

Ces modifications apportées ne sont pas significatives et n'impactent pas la lecture et la bonne compréhension des comptes consolidés 2021 en comparaison de ceux de 2020. En conséquence, il ne sera pas présenté d'éléments Pro Forma.

Dépréciation des titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2021, une dépréciation a été comptabilisée sur les titres Socram Banque. Elle s'élève à 19,7 millions d'euros et impacte, dans le compte de résultat, la ligne quote-part des entités consolidées par mise en équivalence.

ANNEXE AUX COMPTES

Activité d'assurance non vie

Les primes acquises brutes atteignent 3 123 millions d'euros, en progression de 161,9 millions d'euros comparativement à 2020 (soit + 5,5 % en raison notamment de la croissance du portefeuille avec un niveau de développement supérieur aux objectifs sur l'ensemble des contrats, des mesures tarifaires en habitation personnes physiques ainsi que du remboursement de primes réalisé en 2020 aux sociétaires détenteurs du contrat automobile et ce, malgré le gel des tarifs en automobile et en multirisques Associations, Collectivités et Entreprises.

Les charges de prestations d'assurance sont en baisse de 93,7 millions d'euros principalement sous l'effet de dégagements importants sur les exercices antérieurs compensés en partie par la hausse de la charge sur l'exercice en cours résultant notamment de la hausse des fréquences en automobile suite à la reprise des déplacements dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire et de la hausse des coûts moyens en habitation. Cette amélioration est amplifiée par la baisse de la dotation à la provision pour égalisation des risques et de la diminution du coût des rentes en service lié à l'évolution du niveau de TME en 2020.

Le solde de la réassurance constaté en 2021 se traduit par une charge de 49,3 millions d'euros contre un produit de 96,8 millions d'euros en 2020 en raison d'aléas climatiques en baisse notamment sur les sinistres liés à la sécheresse.

En dépit de la persistance de la crise sanitaire, les marchés financiers ont connu des progressions presque continues tout au long de l'année portant certains indices à des niveaux historiques. Cela s'explique principalement par une reprise économique significative, toujours stimulée par de forts soutiens budgétaires et monétaires de la part des États et des Banques centrales. Malgré la reprise économique et les tensions inflationnistes qui perdurent depuis quelques mois, le taux des emprunts de l'État français à 10 ans reste à un niveau relativement bas de l'ordre de 0,20 %.

Les produits nets des placements ressortent à 214,9 millions d'euros en raison de la saisie d'opportunités sur les fonds investis en actions et en obligations. La comparaison avec les produits financiers 2020 qui comportaient la réalisation exceptionnelle de plus-values de cessions de biens immobiliers a pour effet de limiter la variation apparente entre les deux exercices à 8,3 millions d'euros.

Le taux de rendement de l'actif non vie s'élève à 2,8 %.

Le montant des frais généraux nets de commissions augmente de 1,8 % à 987,6 millions d'euros. Toutefois, la croissance des frais généraux étant moindre que celle des primes, le ratio frais généraux/primes acquises diminue de 1,2 point à 31,6 % en 2021 (32,8 % en 2020).

L'amélioration générale constatée par rapport à l'exercice précédent aboutit à un ratio combiné 2021 de 99,5 %, en nette amélioration par rapport celui de 2020 (103 %).

Au final, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition dégagé par le secteur non vie ressort à 199,9 millions d'euros, en hausse de 114 millions d'euros par rapport à l'an passé.

Activité d'assurance vie

Le contexte financier de l'année 2021 a été favorable pour le marché de l'assurance vie en France qui retrouve une collecte nette positive à fin 2021.

Dans ce contexte, l'exercice 2021 s'achève sur une collecte nette positive à 218 millions d'euros en hausse de 32 % marquant ainsi la confiance de ses adhérents. C'est un chiffre d'affaires record de 803,9 millions d'euros qui a été réalisé en 2021 contre 729,1 millions d'euros fin 2020 avec l'arrivée de près de 30 000 nouveaux adhérents.

Le rendement du portefeuille d'actifs a permis de servir des taux situés dans la bonne moyenne du marché tout en sécurisant les rendements futurs des adhérents.

La situation économique du groupe MAIF en assurance vie se renforce en 2021 tout en respectant les indicateurs du plan stratégique :

- des taux de rémunération servis dans la moyenne du marché (1,30 % net servi en 2021) ;
- une provision pour participation aux bénéfices dont le niveau atteint 6 % des provisions mathématiques des supports en euros de nos contrats d'épargne (5,61 % fin 2020) ;
- une hausse des frais généraux liée notamment à de forts investissements tant humains qu'informatiques (0,46 % des provisions mathématiques en 2021 contre 0,42 % en 2020) ;

- un taux de pénétration du sociétariat MAIF de 13,1 % conforme à l'objectif cible, Compte tenu du contexte financier et de la prépondérance des actifs obligataires, le niveau des plus-values latentes a fortement diminué passant ainsi de 1 533,4 millions d'euros fin décembre 2020 à 1 170 millions d'euros fin 2021, soit - 26,7 %.

L'évolution favorable de la collecte et des marchés financiers aboutit à un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition bénéficiaire de 64,5 millions d'euros contre un déficit de - 20,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Informations relatives au périmètre de consolidation

MAIF consolide l'ensemble des sociétés d'importance significative (investissements stratégiques ou sociétés dont le chiffre d'affaires ou les placements dépassent 0,5 % du chiffre d'affaires ou des placements de l'ensemble des filiales contrôlées ☒ ou sous influence notable ☒) dans lesquelles le groupe MAIF détient, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 20 %, hormis :

- les Sicav et les fonds communs de placement ;
- les Groupements d'intérêt économique (GIE).

Les sociétés composant le groupe MAIF figurent dans le tableau ci-après. Les participations exclues du périmètre

de consolidation apparaissent dans le tableau des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation de la note 27.

Selon le règlement ANC 2020-01, les sociétés immobilières ayant recours à l'endettement externe sont à intégrer au périmètre du groupe. Au 31 décembre 2021, sur la base des derniers éléments reçus, seule une société immobilière présente un endettement externe. Toutefois, cette entité n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation dans la mesure où ses emprunts ne sont pas significatifs au regard du total du bilan consolidé (0,11 %).

Sociétés	N° d'identification	Activités	2021		2020	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés intégrées globalement 						
France						
MAIF (société consolidante, SAM) 200 avenue Salvador Allende - 79038 Niort cedex 9	CS 90000	Assurance non vie	100,00	100,00	100,00	100,00
MAIF VIE (SA) 50 avenue Salvador Allende - 79029 Niort cedex 9	330 432 782	Assurance vie	99,99	99,99	99,99	99,99
SMACL Assurances (SA) 141 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	833 817 224	Assurance non vie	70,59	70,59	-	-
ALTIMA Assurances (SA) 275 rue du Stade - 79180 Tréviens de Chauray	431 942 838	Assurance non vie	100,00	100,00	100,00	100,00
MAIF AVENIR (SAS) 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	799 164 843	Holding investissement, innovation, digital et économie collaborative	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Immo ¹ (OPCI) 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	332 888 833	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Pommerim ² (SASU) 153 rue Saint Honoré - 75001 Paris	501 657 258	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Falguière ² (SASU) 153 rue Saint Honoré - 75001 Paris	813 095 387	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Rue Monsieur ² (SASU) 153 rue Saint Honoré - 75001 Paris	837 474 725	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Paludate ² (SASU) 153 rue Saint Honoré - 75001 Paris	849 151 964	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Galilée ² (SASU) 153 rue Saint Honoré - 75001 Paris	849 816 319	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Réaumur ² (SASU) 153 rue Saint Honoré - 75001 Paris	849 817 499	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Trévisse ² (SASU) 153 rue Saint Honoré - 75001 Paris	902 079 813	Immobilier	100,00	100,00	-	-
Delta Loisirs Évasion ⁵ (OPCI) 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-les-Moulineaux	792 689 648	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Loisirs Évasion ⁶ (SASU) 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-les-Moulineaux	793 138 405	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Immo Pan Europe ⁴ (SA) 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	824 644 157	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés	N° d'identification	Activités	2021		2020	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés intégrées globalement						
Luxembourg						
Delta international Immo ² (SARL) 5 rue Guillaume Kroll - L - 1882 Luxembourg	-	Immobilier	-	-	100,00	100,00
Delta Hamburg 1 ² (SARL) 5 rue Guillaume Kroll - L - 1882 Luxembourg	-	Immobilier	-	-	100,00	100,00
Immo Pan 1 ³ (SARL) 5 rue Guillaume Kroll - L - 1882 Luxembourg	-	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
IPE Fort Neipperg ³ (SA) 5 rue Guillaume Kroll - L - 1882 Luxembourg	-	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique						
Immo Pan 2 ³ (SA) Avenue Louise 235 - 1050 Bruxelles	-	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
IPE Froissart ³ (SA) Avenue Louise 235 - 1050 Bruxelles	-	Immobilier	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne						
Lanro SPV ³ (SA) C/ Goya, numero 6, 2ª Planta, Madrid 28-Madrid	-	Immobilier	100,00	100,00	-	-
Misor SPV ³ (SA) C/ Goya, numero 6, 2ª Planta, Madrid 28-Madrid	-	Immobilier	100,00	100,00	-	-
Sociétés mises en équivalence						
France						
Groupe Inter Mutuelles Assistance 118 avenue de Paris - 79033 Niort cedex	481 511 632	Assistance	29,80	29,67	28,83	28,83
Groupe SOCRAM Banque (SA) 2 rue du 24 février - 79095 Niort cedex	682 014 865	Banque	20,00	20,00	20,00	20,00

1 - Les taux incluent une participation indirecte par l'intermédiaire de MAIF VIE qui détient 32,72 % du capital de Delta Immo.

2 - Sociétés filiales de Delta Immo.

3 - Sociétés filiales d'Immo Pan Europe.

4 - Les taux incluent une participation indirecte par l'intermédiaire de MAIF VIE qui détient 36 % du capital d'Immo Pan Europe.

5 - Les taux incluent une participation indirecte par l'intermédiaire de MAIF VIE qui détient 44 % du capital de Delta Loisirs Évasion (OPCI).

6 - Sociétés filiales de Delta Loisirs Évasion (OPCI).

ANNEXE AUX COMPTES

L'exercice 2021 a été marqué par les éléments suivants :

- entrée de SMACL Assurances SA avec effet au 31 décembre 2021 ;
- entrée des sociétés Lanro SPV et Misor SPV afin de porter le nouvel actif de Barcelone au sein du groupe Immo Pan Europe ;
- entrée de la société Delta Trévise suite à l'acquisition d'un immeuble à Paris au sein du groupe Delta Immo ;
- sortie des sociétés Delta International Immo et Delta Hamburg 1 du groupe Delta Immo suite à leur liquidation (cession de l'immeuble de bureaux situé à Hambourg en 2020).

Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe MAIF au 31 décembre 2021 ont été établis, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :

- la loi du 3 janvier 1985 et son décret d'application du 17 février 1986 ;
- le décret n° 94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994, transposition dans le droit français de la directive européenne n° 91-674 du 19 décembre 1991 concernant les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurance ;
- la loi n° 94-679 du 8 août 1994 et son décret d'application n° 95-883 du 31 juillet 1995 relatif à l'établissement des comptes consolidés et combinés par les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance ;
- le règlement de l'Autorité des Normes comptables  n° 2020-01 du 6 mars 2020 modifiant l'annexe du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2016-11.

Les sociétés françaises d'assurance sont régies par le Code des assurances.

Les comptes des sociétés d'assurance étrangères sont établis conformément à la réglementation technique de l'assurance en vigueur dans le pays.

Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le Plan comptable général 2014.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances français.

Modalités de consolidation

Note 1 : Méthode de consolidation

Les sociétés détenues à plus de 40 %, directement ou indirectement, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale  ; les sociétés dans lesquelles la participation du groupe MAIF est comprise entre 20 et 40 % sont mises en équivalence .

En ce qui concerne Inter Mutuelles Assistance, Delta Immo, Immo Pan Europe, Delta Loisirs Évasion et Socram Banque, ce sont les comptes consolidés des sociétés mères qui sont pris en compte.

Note 2 : Écart de consolidation

Conformément au règlement de l'ANC  n° 2020-01, les écarts d'acquisition sont amortis sur la durée prévisible d'utilisation ou font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an si la durée d'utilisation n'est pas limitée.

Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition bruts du groupe MAIF s'élève à 47 355 milliers d'euros et correspondent à :

- En juin 2009, MAIF a acquis 85 366 actions d'IMA SA auprès de MAAF. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 1 463 milliers d'euros qui est amorti sur une période de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2009. Au 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition est entièrement amorti ;
- La SARL Immo Pan 1 a acheté le 27 juillet 2017 la totalité des actions de la SA Centre Europe SA. Cette opération génère, d'une part, une réévaluation de 38 388 milliers d'euros de l'actif immobilier acquis dans les comptes consolidés assortie d'un impôt différé passif de 9 574 milliers d'euros et, d'autre part, la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 9 776 milliers d'euros. L'écart de réévaluation sera amorti pour la part affectée aux constructions (29 564 milliers d'euros) selon le plan d'amortissement par composant qui a été défini à la fin des travaux d'aménagement en avril 2019 (prévue initialement en 2018). L'écart d'acquisition fera l'objet d'un test de dépréciation chaque année sur la base d'une comparaison de la juste valeur de l'actif immobilier actualisée avec la valorisation retenue lors de l'achat des actions Centre Europe SA. Par ailleurs, l'acquisition des titres Immo Pan 1 par Immo Pan Europe a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 40 milliers d'euros pour lequel un test de dépréciation est effectué chaque année. Au 31 décembre 2021, l'écart d'acquisition s'élève à 9 891 milliers d'euros ;
- MAIF a également acquis, le 4 décembre 2019, 15 981 actions MAIF VIE auprès de la CASDEN Banque Populaire. Ce rachat a généré un écart d'acquisition positif de 31 462 milliers d'euros. Il s'agit d'un écart complémentaire à celui constaté en 2012 sur la structure pour 4 540 milliers d'euros.

Lors de leur acquisition, il n'a pas été possible de déterminer une durée d'utilisation limitée de ces écarts d'acquisition,

en conséquence ces écarts d'acquisition ne seront pas amortis mais feront l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par exercice. En cas de perte de valeur de ces écarts d'acquisition des dépréciations seront comptabilisées et ne pourront donner lieu à reprises.

Test de dépréciation

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur peuvent être constatées, si cela s'avère nécessaire, sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés en fonction de l'organisation mise en place par le groupe. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent à un groupe identifiable d'actifs de l'entité acquise, c'est-à-dire produisant des flux de trésorerie indépendamment des autres groupes d'actifs.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité qui a été retenue par le groupe est la valorisation de la société de rattachement de l'écart d'acquisition.

La perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs appartenant au groupe d'actifs lorsque la perte de valeur excède la VNC de l'écart d'acquisition.

La charge de dépréciation éventuelle est portée à la ligne « Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition » du compte de résultat consolidé. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible. Elle ne peut être reprise que lors de la cession de l'entité concernée.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 3 : Conversion des comptes des sociétés étrangères

La perte de conversion liée au passage à l'euro résultant de l'intégration, dans les comptes consolidés, des filiales européennes du groupe IMA s'élève à 158 milliers d'euros (part groupe). Conformément au règlement de l'ANC

n° 2020-01, la réintégration au compte de résultat de ces écarts de conversion est opérée en cas de liquidation ou de cession totale ou partielle de la participation détenue dans l'entreprise étrangère.

Note 4 : Date de clôture

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société ou des comptes consolidés des sous-groupes arrêtés au 31 décembre 2021 conformément à l'article R 341-3 du Code des assurances.

Note 5 : Présentation de l'information sectorielle

Les opérations réciproques entre les activités d'assurances non vie et vie et les autres activités ont été éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

Méthodes et règles d'évaluation

Bilan

Note 6 : Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont constatés en immobilisations de l'exercice de leur engagement et amortis entièrement dès la première année.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux progiciels, aux droits au bail et aux immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques amortis, selon les cas, sur une base linéaire entre 3 et 10 ans.

Note 7 : Placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles (exploitation et placement) ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros oeuvre (structures et charpentes), clos couvert (façades et toitures), équipements techniques (ascenseurs, traitements de l'air...), aménagements. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle (à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative) et des dépréciations.

En cas de détention jusqu'à terme, les immeubles sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques.

Immeubles de bureaux	
Composants	Durée d'amortissement
Gros oeuvre (structure)	55 ans
Clos couvert	25 ans
Équipements techniques	15 ans
Aménagements	10 ans

En cas de cessions programmées des immeubles, les modalités d'amortissement sont revues :

- la base amortissable se comprend comme la valeur nette comptable moins la valeur résiduelle ;
- les durées d'utilité peuvent évoluer.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant de MAIF. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert.

Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion. Les immeubles en cours (non encore amortis) sont évalués à leur prix de revient.

Les placements immobiliers en moins-value latente ou pour lesquels il existe un indice de perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déterminer une éventuelle dépréciation.

Titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient ;
- l'actif net comptable non réévalué ;
- l'actif net comptable réévalué ;
- le prix d'émission de nouvelles actions ;
- le prix utilisé lors de la dernière transaction ;
- la méthode des Discounted Cash Flows (DCF) ;
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable ou non de la dépréciation.

ANNEXE AUX COMPTES

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur conformément à l'article R 343-11.

Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement) corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré ;
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation

correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;

- lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur

comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs

Instruments financiers à terme

Seul Delta Falguière a recours à des instruments financiers à terme en direct pour protéger la variabilité du taux d'intérêt de l'emprunt immobilier qu'elle a contracté.

du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,

- l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
- les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, *cash-flows* positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année ;
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 8 : Opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

Note 9 : Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Les créances douteuses correspondent aux créances sociétaires dont le recouvrement est incertain à la clôture.

Le risque est apprécié selon l'antériorité de la créance, son stade d'avancement dans la procédure de recouvrement et la situation financière du sociétaire.

Note 10 : Actifs corporels

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative selon les modalités suivantes :

- matériel informatique et bureautiqueLinéaire sur 2 à 5 ans ;
- autres matérielsLinéaire sur 5 ans ;
- matériel de transportLinéaire sur 2, 3 ou 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureauLinéaire sur 2 ou 10 ans ;
- agencements, aménagements, installationsLinéaire sur 5, 10 ou 15 ans ;
- installations téléphoniquesLinéaire sur 5 ans.

Note 11 : Comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans les notes 32 et 38.

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif représentent la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats de MAIF VIE reportables dans la limite des marges nettes futures et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures des contrats, réévaluées à la clôture de chaque exercice.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 12 : Fonds d'établissement

Le montant des droits d'adhésion acquittés dans l'exercice (913 milliers d'euros pour l'exercice 2021) par les nouveaux sociétaires de MAIF est affecté au fonds d'établissement.

Note 13 : Réserve de capitalisation

Cette réserve, qui figure dans le poste « Autres réserves », est destinée, en cas de vente de valeurs amortissables évaluées selon l'article R 343-9, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs inscrites à l'actif et à la diminution de leur revenu.

La détermination du montant de la dotation ou de la reprise est définie par l'article A 343-3-1 du Code des assurances.

Le montant est calculé en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession. Il doit tenir compte également, le cas échéant, de la dépréciation pour risque de crédit mentionnée dans le règlement ANC 2015-11.

Note 14 : Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont éliminées des comptes consolidés.

En application de ce principe, ont été annulés :

- les amortissements dérogatoires comptabilisés par MAIF (46 630 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 46 415 milliers d'euros au 31 décembre 2020) ;
- et par MAIF Avenir (6 021 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 4 474 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Note 15 : Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

Provisions techniques de l'assurance non vie

Provision pour primes non acquises

Les sociétés ALTIMA Assurances et SMACL Assurances SA comptabilisent une provision pour primes non acquises calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l'article R 343-7 du Code des assurances.

Provision pour sinistres à payer

L'évaluation des dossiers enregistrés

La provision pour sinistres à payer est calculée conformément à l'article R.343-7 du Code des assurances et aux articles 143-9 à 143-11 du règlement ANC n° 2015-11 et, notamment, en usant de la faculté offerte d'évaluer au moyen d'une méthode forfaitaire, les sinistres matériels de la branche automobile ainsi que les dommages matériels les plus fréquents de la branche habitation.

Dans les dossiers susceptibles d'être réglés sous forme de rentes, les arrrages sont évalués selon les modalités décrites ci-après.

Dans la branche construction, est constituée en complément de la provision pour sinistres dossier/dossier et de la provision pour frais de gestion incluse dans les provisions précédentes, la provision pour sinistres non encore manifestés conformément à l'article A.143-14 du Code des Assurances.

ANNEXE AUX COMPTES

L'évaluation des sinistres tardifs

Les nombres de sinistres tardifs sont déterminés par application au nombre de dossiers enregistrés d'un pourcentage résultant de l'observation de l'historique, éventuellement corrigé d'événements exceptionnels.

La provision correspondante est évaluée en tenant compte du coût des dossiers enregistrés tardivement au cours des exercices précédents.

L'évaluation des coûts futurs de gestion des dossiers

Le chargement de gestion correspond à l'estimation des frais de gestion qui seront nécessaires dans les années futures pour assurer le règlement de l'ensemble des dossiers sinistres.

Ce chargement, est déterminé, pour chaque catégorie de sinistres, en appliquant au nombre de dossiers restant à régler :

- la cadence de classement observée sur le passé ;
- un taux de sinistres remis en cours ;
- et enfin, les frais de gestion unitaires déterminés, pour chaque étape de la vie du dossier, à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces estimations prennent en compte un taux d'évolution des coûts jusqu'à la clôture des dossiers.

Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée en utilisant la table de mortalité TD 88-90 et un taux technique qui ne peut excéder 60 % du taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'État (TME) majoré de 10 points de base, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 3,5 %.

Dans le cas où le taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'État français, majoré de 10 points de base, est négatif, l'entreprise d'assurance retient, en fonction de la situation considérée, un taux d'actualisation inférieur ou égal à zéro et en donne une information sur

les modalités de détermination de ce taux retenu, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11.

Conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC, la provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée en utilisant la table de maintien en invalidité et un taux technique qui ne peut excéder 75 % du taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'État sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 4,5 %.

Dans le cas où le taux moyen 24 derniers mois des emprunts d'État français est négatif, l'entreprise d'assurance retient, en fonction de la situation considérée, un taux d'actualisation inférieur ou égal à zéro. L'entreprise d'assurance donne une information sur les modalités de détermination du taux retenu. Le groupe MAIF a retenu un taux d'actualisation à 0 %, alors que la moyenne 24 mois était de - 0,04 %. En effet, l'analyse économique fournit un éclairage sur l'équilibre à long terme entre l'économie financière et l'économie réelle où les placements financiers ne peuvent rapporter durablement plus que la croissance réelle (relation de Fisher). Partant de cet équilibre, le gain de pouvoir d'achat des rentiers ne peut dépasser le potentiel de croissance réelle à long terme.

Par conséquent, le différentiel entre le taux de revalorisation des rentes et le taux d'actualisation est limité par la croissance réelle de long terme (2 % pour l'économie française).

Pour les rentes dont la revalorisation est à la charge du groupe MAIF, le taux de revalorisation imposé par la réglementation en normes françaises à 2 % conduit donc à la mise en place d'un plancher pour le taux d'actualisation des rentes à 0 %. Ce taux plancher pourrait être amené à évoluer en fonction du taux d'inflation imposé par la réglementation.

Comme évoqué au paragraphe précédent, la provision mathématique de certains contrats intègre également un taux de revalorisation de ces rentes à charge de l'assureur, fixé selon les articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

Les provisions mathématiques ainsi calculées sont majorées d'un chargement au titre des frais généraux

affectés à la gestion des rentes déterminé en appliquant au nombre de rentes restant à servir :

- d'une part, une estimation de survie à partir des tables viagères des nombres de dossiers par année de gestion ;
- et d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces frais de gestion unitaires prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la liquidation des rentes.

Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation des risques afférents à la garantie des catastrophes naturelles, des autres risques dus à des éléments naturels et des risques attentats comptabilisées par MAIF, ALTIMA Assurances et SMACL Assurances SA sont calculées conformément à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R 343-10 à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R. 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Conformément au règlement de l'ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020, les provisions pour risque d'exigibilité constatées dans les comptes individuels des sociétés d'assurance sont éliminées dans les comptes consolidés du groupe MAIF.

Provisions techniques de l'assurance vie

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros et des compartiments en euros des contrats multisupport sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur et des intérêts garantis, voire complémentaires crédités.

Conformément à la réglementation, MAIF VIE a constitué des compléments de provisions mathématiques (provisions pour risque de taux) pour les produits Cap'Études et Cap'Épargne.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Par dérogation aux articles R 343-9 et R 343-10, ces actifs font l'objet d'une estimation séparée et ils sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Pour les contrats de prévoyance, les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Pour les contrats Rassurcap, Rassurcap Solutions, Sollicitudes et d'assurance en couverture de prêts, conformément à l'article 142-3 du règlement ANC n° 2015-11, les provisions mathématiques sont calculées d'après des taux d'intérêt au plus égaux à ceux retenus pour l'établissement du tarif et d'après les tables de mortalité appropriées mentionnées aux articles 600-5 et 600-6 du même règlement en vigueur à l'époque de l'application du tarif (tables INSEE ou certifiées).

ANNEXE AUX COMPTES

Pour le contrat Sollicitudes, un complément de provisions mathématiques, nécessaire à la mise en conformité réglementaire liée au taux technique, est calculé.

Pour les rentes en service, les provisions mathématiques sont calculées à partir de la table prospective TGF05 et à partir d'un taux d'actualisation au plus égal au taux réglementaire maximum (60 % du TME) en vigueur à la date de la liquidation de la rente.

Provision globale de gestion

Elle correspond à l'ensemble des charges futures de gestion des contrats non couvertes par les chargements sur primes ou par les prélèvements contractuels sur produits financiers. La provision globale de gestion est égale à la valeur actuelle des charges de gestion futures diminuée de la valeur actuelle des ressources futures issues des contrats.

La provision a été calculée selon les modalités définies à l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la somme nécessaire pour faire face aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés à la date de clôture de l'exercice, ainsi qu'aux sinistres inconnus ou déclarés tardivement après la date d'inventaire.

Les provisions pour sinistres en cours, au titre de la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts, sont évaluées sur la base d'une méthode prospective utilisant essentiellement les tables BCAC de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

Provisions pour participation aux bénéfices

Elles correspondent à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation dotée par MAIF VIE (1 260 milliers d'euros au 31 décembre 2021 bruts de réassurance et 1 364 milliers d'euros au 31 décembre 2020 bruts de réassurance), destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques décès, incapacité et invalidité, est annulée dans les comptes consolidés conformément au règlement de l'ANC n° 2020-01.

Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R 343-10 à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'Économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée. Conformément au règlement de l'ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020, les provisions pour risque d'exigibilité constatées dans les comptes individuels des sociétés d'assurance sont éliminées dans les comptes consolidés du groupe MAIF.

Au 31 décembre 2021, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance vie.

Provisions pour risques croissants

Elles concernent la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts.

Elles correspondent à la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et celles des engagements de l'assuré. Ces engagements sont calculés sur la base d'une méthode prospective utilisant essentiellement les tables de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

Provisions pour aléas financiers

Cette provision, qui relève de l'article R 343-3 du Code des assurances, a pour objet de compenser une baisse de rendement éventuelle des actifs par rapport aux engagements de taux garantis. Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs d'une entreprise, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participations aux bénéfices dans les conditions définies à l'article A 132-2 du Code des assurances des contrats de l'entreprise par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers correspond à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé et les provisions mathématiques à l'inventaire (R 343-3 du code des assurances).

ANNEXE AUX COMPTES

Note 16 : Provisions

Provisions pour grosses réparations

Il n'a pas été comptabilisé de provisions pour gros entretien ou grandes visites car il n'a pas été identifié de dépenses importantes et/ou de dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements vis-à-vis du personnel de MAIF VIE, en matière d'indemnités de départ à la retraite, sont provisionnés au passif du bilan sur la base de la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite (salaire et ancienneté de fin de carrière).

Les engagements à l'égard du personnel des autres sociétés consolidées, selon la méthode de l'intégration globale , sont couverts par un contrat d'assurance (voir partie « Autres informations », note 54).

Provision pour impôts

Dans les comptes de SMACL Assurances SA, une provision pour impôt a été comptabilisée. Elle reflète la dette d'impôt apportée par la SAM à la SA et a été déterminée en appliquant les taux d'impôt en vigueur pour 2021 et 2022, respectivement 28,41 % et 25,83 %, à l'assiette constituée des plus et moins-values réalisées lors de l'opération minorées des déficits reportables de la SAM apportés à la SA.

Note 17 : Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités

d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu. La recouvrabilité des impôts différés actifs fait l'objet d'une étude chaque année sur la base des bénéfices fiscaux prévisionnels (se reporter à la note 39 « impôts sur les résultats figurant à l'actif et au passif du bilan »).

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs ont été comptabilisés en prenant en compte un taux d'IS à 25,83 % (y compris CSB).

Compte de résultat

Note 18 : Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

La date d'échéance des primes de MAIF est en règle générale toujours fixée au 1^{er} janvier. Seuls quelques contrats (contrat Sollicitudes et contrats spécifiques aux sociétaires MAIF Associations, Collectivités et Entreprises) font exception à la règle et donnent lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 19 : Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de changes réalisés et les plus-values sur ajustements à capital variable (Acav) des contrats en unités de compte. Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les

dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et les moins-values sur ajustements Acav.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/Premier sorti ».

Note 20 : Charges par destination

La comptabilisation des charges par destination des sociétés relevant du secteur de l'assurance, consolidées par intégration globale , est réalisée selon les dispositions contenues dans l'arrêté du 20 juin 1994.

En ce qui concerne les sociétés d'assurance françaises, la ventilation sur les destinations repose sur les activités réalisées par chaque centre d'activité. Ces activités déterminent la destination qui sera mouvementée lors du transfert en classe 6.

Les charges ne pouvant être affectées en direct à une activité sont réallouées à l'aide d'inducteurs puis déversées sur les destinations. Les composantes par destination sont déterminées par la nature de la dépense.

Les frais internes regroupent les frais de personnel, les frais de déplacement et les impôts et taxes. Les frais externes recouvrent les services extérieurs autres que les frais de déplacement. Les autres charges sont portées en dotations aux amortissements, des dotations aux provisions ou en dépréciations selon leur nature.

Note 21 : Charges et produits exceptionnels

Pour les activités d'assurance et autres, les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

ANNEXE AUX COMPTES

Non-application des méthodes préférentielles

Note 22 : Provisions mathématiques d'assurance vie

Les provisions mathématiques d'assurance vie figurant au passif du bilan consolidé sont celles comptabilisées par les filiales dans leurs comptes individuels.

La comparaison entre le montant des provisions calculées par MAIF VIE, selon la réglementation des assurances et les provisions estimées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation figure dans le tableau ci-après

	2021		2020	
	Montant comptabilisé	Méthode préférentielle	Montant comptabilisé	Méthode préférentielle
Contrats rachetables	9 493 772	9 484 593	9 228 745	9 226 862
Contrats PERP	48 681	48 434	35 347	27 460
Contrats à cotisations temporaires ou à prime unique	193 381	192 498	173 748	161 854
Contrats de retraite et d'IFC	100 854	100 854	105 358	105 556
Rentes	28 493	29 899	29 060	29 477
Total	9 865 180	9 856 278	9 572 259	9 551 208

Changement de méthode et de présentation

Note 23 : Changement décidé par l'entreprise

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 24 : Changement du fait de nouvelles réglementations comptables

Les changements intervenus au cours de l'exercice avec l'application du règlement 2020-01 de l'ANC n'ont pas eu d'incidences significatives sur les comptes 2021 du groupe MAIF.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers du groupe MAIF étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs.

Bilan

Note 25 : Écarts d'acquisition

	IMA	MAIF VIE	Centre Europe Immo Pan 1	Total
Écarts d'acquisition bruts au 1 ^{er} janvier 2021	1 463	36 002	9 878	47 343
Amortissements au 1 ^{er} janvier 2021	- 1 463	- 4 540		- 6 003
Écarts d'acquisition nets au 1 ^{er} janvier 2021		31 462	9 878	41 340
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice			13	13
Amortissements de l'exercice				
Écarts d'acquisition nets au 31/12/2021	0	31 462	9 891	41 353

ANNEXE AUX COMPTES

Note 26 : Actifs incorporels

	Valeur brute						2021
	2020	Entrée de périmètre	Changement de méthode	Acquisitions augmentations	Cessions diminutions	Sortie de périmètre	
Frais d'établissement							
Écart d'acquisition	47 343			13			47 355
Fonds de commerce et droit au bail	8 017						8 017
Acquisition de progiciels	127 964	5 746		14 738	12 354		136 094
Autres actifs incorporels <i>dont coût d'emprunt incorporé</i>	180 646	36 457		63 658	39 062		241 698
Total	363 969	42 203		78 409	51 417		433 164
dont Activité non vie	261 858	42 203		71 939	36 196		339 805
dont Activité vie	90 770			6 456	15 221		82 006
dont Autres activités	11 341			13			11 353

	Amortissements							Valeur nette 2021
	À l'ouverture de l'exercice	Entrée de périmètre	Changement de méthode	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Sortie de périmètre	À la clôture de l'exercice	
Frais d'établissement								
Ecart d'acquisition	6 003						6 003	41 353
Fonds de commerce et droit au bail	6 982			538			7 520	497
Acquisition de progiciels	87 274	1 508		12 199	12 312		88 669	47 424
Autres actifs incorporels	99 793	2 703		14 629			117 124	124 573
Total	200 052	4 211		27 366	12 312		219 316	213 847
dont Activité non vie	163 820	4 211		22 233	11		190 252	149 552
dont Activité vie	34 770			5 133	12 301		27 602	54 404
dont Autres activités	1 463						1 463	9 891

Note 27 : Placements

États récapitulatifs

Placements des entreprises d'assurance	2021				2020
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente ¹	Plus ou moins-value latente ¹
Placements immobiliers	1 723 098	1 286 589	1 422 789	136 200	104 458
Actions et autres titres à revenu variable	127 054	106 021	129 640	23 619	14 789
Parts d'OPCVM actions	1 469 457	1 465 633	2 239 447	773 814	563 054
Parts d'OPCVM obligataires	2 255 105	2 255 105	2 534 774	279 669	274 187
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 839 831	12 686 193	13 596 349	910 157	1 532 563
Autres placements	840 512	840 512	844 549	4 037	5 140
Autres instruments financiers à terme					
Titres mis en équivalence	113 288	93 588	92 306	-1 282	-13 183
Total²	19 368 345	18 733 640	20 859 854	2 126 214	2 481 008
Total des placements cotés	15 102 991	14 949 713	16 713 103	1 763 390	2 248 107
Total des placements non cotés	4 265 354	3 783 927	4 146 751	362 824	232 901
Part des placements d'assurance non vie	8 517 222	8 032 172	8 988 426	956 254	947 653
Part des placements d'assurance vie	10 851 123	10 701 468	11 871 428	1 169 960	1 533 355

1 - La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur de bénéficiaires de contrats d'assurance vie et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

2 - Hors placements représentant les engagements en unités de compte.

Placements représentant les engagements en unités de compte	2021			2020		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Autres OPCVM	708 868	708 868	708 868	595 508	595 508	595 508
Total	708 868	708 868	708 868	595 508	595 508	595 508

ANNEXE AUX COMPTES

États récapitulatifs (suite)

Placements des autres entreprises	2021				2020
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers	732 058	622 705	870 329	247 624	218 584
Actions et autres titres à revenu variable	112 649	65 777	78 643	12 866	7 753
Parts d'OPCVM actions					
Parts d'OPCVM obligataires	39 883	39 883	70 872	30 990	14 845
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 533	30 533	30 533		
Autres placements					
Total	915 122	758 898	1 050 377	291 479	241 182

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Nom	Adresse du siège	% d'intérêt	Capital détenu par le groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Sociétés détenues par des entreprises d'assurance						576 776	658 354
Sociétés immobilières ou foncières ⁸						513 711	587 398
Community Invest SCI	153 rue du Fbg Saint-Honoré 75008 Paris	42,86 %	1 500	³	³	9 560	8 708
De Haan Invest SA	46 boulevard de la Woluwe 1200 Woluwe-Saint-Lambert Belgique	52,63 %	19 999	42 576 ²	3 380 ²	20 000	23 200
Delta Port Zelande SAS	14 rue Avaulée 92240 Malakoff	72,76 %	4 653	6 886 ²	572 ²	4 653	5 863
Imis SCI	118 avenue de Paris 79000 Niort	42,86 %	300	1 133 ²	32 ²	306	726
Nanterre Immo SCI	83-85 avenue Marceau 75016 Paris	13,28 %	2 000	111 626 ²	- 2 480 ²	13 679	13 679
Pasteur 1,2,3 SCI	83-85 avenue Marceau 75016 Paris	17,08 %	2 453	91 135 ²	7 877 ²	34 436	61 003
Perial Euro Carbone	34 rue Guersant 75017 Paris	21,29 %	12 382	56 955 ¹	2 248 ¹	12 544	12 462
Preim Healthcare SAS	36 rue de Naples 75008 Paris	10,28 %	16 906	460 511 ²	65 760 ²	34 415	53 401
Services Seniors Invest SCI	8 rue Bellini 75116 Paris	47,60 %	1 209	26 593 ²	1 652 ²	12 094	13 744
Trévins Immobilier SCI	40 rue de la Boétie 75008 Paris	100 %	22 189	6 190 ¹	123 ¹	9 714	10 435
Hauts de Souché SCI	141 avenue Salvador Allende 79000 Niort	70,45 %	11	2 198 ¹	480 ¹	7 064	7 360
Noron Venise Verte SCI	141 avenue Salvador Allende 79000 Niort	70,59 %	11	478 ¹	463 ¹	4 799	5 445
Tours Deux Lions SCI	141 avenue Salvador Allende 79000 Niort	70,59 %	212	630 ¹	330 ¹	2 121	2 338
A Plus Génération 2 OPCl	8 rue Bellini 75116 Paris	11,82 %	14 252	121 169 ²	1 017 ²	14 925	16 106
Campus Immo G OPCl	42 allées Turcat-Méry 13417 Marseille	31,07 %	24 299	78 292 ²	2 907 ²	22 800	25 788

1 - Comptes 2021 provisoires.

2 - Comptes 2020.

3 - Première clôture au 31/12/2022.

8 - Sociétés figurant dans la rubrique « Terrains et constructions » et non dans la rubrique « Placements dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » étant donné que ce sont des sociétés immobilières ou foncières.

ANNEXE AUX COMPTES

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation (suite)

Nom	Adresse du siège	% d'intérêt	Capital détenu par le groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Capitole OPCI	14 rue Avaulée 92240 Malakoff	19,94 %	13 357	69 875 ²	3 370 ²	14 238	13 990
Club Europe Hotels Invest A OPCI	153 rue Saint-Honoré 75001 Paris	12,20 %	23 424	192 970 ²	- 185 ²	22 000	25 008
Club France Retail Invest OPCI	153 rue Saint-Honoré 75001 Paris	35,19 %	17 182	49 682 ²	1 677 ²	19 000	17 617
Foncière Méditrine OPCI	33 avenue Pierre Mendès 75013 Paris	29,52 %	5 353	18 102 ²	- 33 ²	20 354	20 503
Fresh Invest Real Estate OPCI	9 avenue Matignon 75008 Paris	22,90 %	27 310	121 979 ¹	4 577 ¹	20 151	26 730
Génération 3 OPCI	8 rue Bellini 75116 Paris	33,04 %	10 637	32 342 ²	145 ²	22 161	19 530
Les Miroirs OPCI	83-85 avenue Marceau 75016 Paris	19,79 %	29 070	147 116 ²	- 136 ²	27 627	24 939
LFP Immo SR OPCI	128 boulevard Raspail 75006 Paris	10,43 %	17 002	163 299 ²	7 536 ²	15 000	17 182
LFP Immo SR2 OPCI	128 boulevard Raspail 75006 Paris	15,45 %	34 402	222 755 ²	7 230 ²	30 939	35 179
Preim Défense 2 OPCI	15/19 avenue de Suffren 75007 Paris	12,70 %	30 961	156 220 ¹	3 618 ¹	29 251	24 477
Résidial Cat. F OPCI	9 rue Jadin 75017 Paris	62,50 %	51 591	86 846 ²	3 310 ²	25 000	35 961
Sunlight OPCI	173 boulevard Haussmann 75008 Paris	10,00 %	8 797	88 041 ²	1 202 ²	8 145	8 402
Tikehau Retail Properties III OPCI	32 rue de Monceau 75008 Paris	15,20 %	26 844	184 755 ²	5 723 ²	20 000	21 204
Vivashops OPCI	128 boulevard Raspail 75006 Paris	10,41 %	14 315	137 678 ²	5 720 ²	14 098	14 516
Viveris Odyssee OPCI	13 avenue de l'Opéra 75001 Paris	14,89 %	10 829	77 735 ²	720 ²	11 486	11 486
123 Silver Eco OPCI	94 rue de la Victoire 75009 Paris	24,09 %	5 636	23 307 ²	- 93 ²	11 153	10 417

1 - Comptes 2021 provisoires.

2 - Comptes 2020.

Nom	Adresse du siège	% d'intérêt	Capital détenu par le groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Autres sociétés						63 065	70 956
ALTIMA Courtage SA	275 rue du Stade 79180 Chauray	99,99 %	1 100	1 748 ²	- 310 ²	1 210	1 210
DARVA SA	245 rue du Stade 79180 Chauray	12,49 %	789	18 183 ²	- 481 ²	405	2 377
Etic Partners SAS	83 rue de Levis 75017 Paris	20,00 %	2	11 ²	1 ²	2	2
MAIF Connect SAS	275 rue du stade 79180 Chauray	100,00 %	6 453	2 401 ¹	- 1 773 ¹	5 997	1 768
MAIF Impact SAS	200 avenue Salvador Allende 79000 Niort	100,00 %	40 200	39 999 ¹	- 486 ¹	28 200	30 645
MAIF Paiement SAS	200 avenue Salvador Allende 79000 Niort	100,00 %	1 265	2 865 ¹	1 ¹	2 864	2 864
MAIF Société Kappa SAS	200 avenue Salvador Allende 79000 Niort	100,00 %	15	11 ²	- 1 ²	15	15
MAIF Société Omega SAS	200 avenue Salvador Allende 79000 Niort	100,00 %	15	11 ²	- 1 ²	15	15
MAIF Société Sigma SAS	200 avenue Salvador Allende 79000 Niort	100,00 %	15	11 ²	- 1 ²	15	15
MAIF Solutions Financières SAS	100 avenue Salvador Allende 79000 Niort	100,00 %	6 659	14 112 ¹	2 604 ¹	6 659	14 051
Numa SAS	39 rue du Caire 75002 Paris	100,00 %	2 302	3 576 ¹	- 348 ¹	16 289	15 672
Ofivalmo Partenaires SA	20-22 rue Vernier 75017 Paris	10,00 %	1 000	19 881 ⁴	816 ⁴	970	1 898
VYV Protection Avenir SAS	33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15	31,58 %	3 000	7 551 ²	- 1 949 ²	424	424
Sociétés détenues par les autres entreprises						45 760	52 614
Active Asset Allocation SAS	2 rue Guiglia 06000 Nice	14,27 %	25	1 718 ²	- 1 019 ²	606	606
CBIEN SAS	4 rue du Général Lanzerac 75017 Paris	21,80 %	56	958 ⁵	- 2 251 ⁵		
Cozy Cloud SAS	158 rue de Verdun 92800 Puteaux	32,10 %	21	- 1 088 ²	- 700 ²		
EDFLEX SAS	106, boulevard Haussmann 75008 Paris	12,12 %	2	³	³	1 300	1 300

1 - Comptes 2021 provisoires.

2 - Comptes 2020.

3 - Première clôture au 31/12/2022.

4 - Comptes au 30 juin 2021.

5 - Comptes au 31 mars 2018.

ANNEXE AUX COMPTES

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation (suite)

Nom	Adresse du siège	% d'intérêt	Capital détenu par le groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
EXPENSYA SAS	7 rue du 4 septembre 75002 Paris	13,96 %	14	237 ²	- 1 933 ²	6 000	6 000
Gaia Witj Spv SAS	4-14,rue Ferrus 75014 Paris	29,41 %	500	1 686 ²	- 14 ²	500	500
IDEQUANET SAS (GOLEM)	10 rue Greneta 75003 Paris	16,84 %	0	539 ²	- 391 ²	1 750	1 750
Jestocke.Com SAS	12 rue Théodore Ducos 33000 Bordeaux	23,24 %	9	1 581 ²	- 484 ²	1 400	1 549
KCH Partners SAS	25 rue de Ponthieu 75008 Paris	28,92 %	31	208 ⁶	- 17 853 ⁶		
LOVYS SAS	12 rue Anselme 93400 Saint-Ouen	12,33 %	0	7 901 ²	- 2 045 ²	2 500	4 127
MAYDAY SAS	14-30 rue de Mantes 92700 Colombes	11,34 %	1	³	³	700	700
PANGONE SAS	35 rue Veuve Bernard Bodie 10600 La Chapelle-Saint-Luc	11,90 %	2	1 402 ²	147 ²	595	595
Squarance SAS	6 bis avenue Foch 92250 La Garenne-Colombes	16,67 %	4	2 535 ²	- 349 ²	2 000	2 000
Stootie SAS	128 rue de la Boétie Lot. 41 75008 Paris	11,12 %	1	2 010 ⁷	- 4 469 ⁷		
Tenant Cloud SAS (LOCATME)	46-48 rue René Clair 75018 Paris	37,29 %	8	21 ²	- 78 ²		
Tlag SAS (SMILE)	7 allée Métis 35400 Saint-Malo	27,10 %	12	1 074 ²	- 581 ²		
Tukazza SAS	45 rue de Chabrol 75010 PARIS	45,38 %	80	17 539 ²	- 1 206 ²	13 443	13 443
Ulule SAS	8 rue Saint-Fiacre 75002 Paris	12,40 %	35	- 503 ²	- 502 ²	2 110	3 558
VC Technology SAS (CERTIDEAL)	102-116 rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret	19,35 %	1	5 078 ²	- 2 062 ²	6 281	9 911
Yescapa SAS	210 cours Victor Hugo 33130 Begles	28,66 %	27	- 117 ²	214 ²	3 003	3 003
Zenpark SA	142 rue Montmartre 75002 Paris	21,57 %	133	2 324 ²	- 2 922 ²	3 572	3 572

2 - Comptes 2020.

3 - Première clôture au 31 décembre 2022.

6 - Comptes au 30 avril 2018.

7 - Comptes au 31 décembre 2017.

Autres placements significatifs*

Nom	% d'intérêt	2021			2020		
		Capital détenu par le groupe	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Capital détenu par le groupe	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Preim Santé OPCI	9,88 %	53 813	67 930	63 929	44 339	49 289	45 879
Total		53 813	67 930	63 929	44 339	49 289	45 879

* Société dont le groupe MAIF détient entre 5 % et 10 % des droits de vote dont l'investissement représente plus de 1 % des capitaux propres consolidés.

Note 28 : Titres mis en équivalence

	Activité non vie	Autres activités	2021	2020
Entreprises d'assurance	66 583		66 583	62 069
Groupe IMA	66 583		66 583	62 069
- contribution aux réserves consolidées	63 024		63 024	60 479
- contribution au résultat consolidé	3 558		3 558	1 590
Autres entreprises		27 005	27 005	46 419
Groupe Socram Banque		27 005	27 005	46 419
- contribution aux réserves consolidées		46 411	46 411	46 267
- contribution au résultat consolidé		- 19 406	- 19 406	152
Total	66 583	27 005	93 588	108 489
- contribution aux réserves consolidées	63 024	46 411	109 436	106 746
- contribution au résultat consolidé	3 558	- 19 406	- 15 848	1 742

La contribution au résultat consolidé du groupe Socram Banque ressort déficitaire pour 19 406 milliers d'euros contre bénéficiaire en 2020 à 152 milliers d'euros. Cette variation s'explique principalement par l'enregistrement d'une dépréciation de 19 700 milliers d'euros afin d'aligner la valeur d'équivalence de cette entité sur sa valeur économique.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 29 : Part des cessionnaires dans les provisions techniques

	2021			2020		
	Activité non vie	Activité vie	Total	Activité non vie	Activité vie	Total
Provisions pour primes et risques en cours	7 391		7 391	7 114		7 114
Provisions d'assurance vie		67 474	67 474		60 721	60 721
Provisions pour sinistres	666 381	15 814	682 195	524 053	5 875	529 928
Provisions pour participation aux bénéfices		452	452		234	234
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques		2 858	2 858		1 760	1 760
Provisions techniques des contrats en UC						
Total	673 772	86 598	760 370	531 166	68 590	599 756

Note 30 : Créances

Montants bruts et dépréciations

	2021			2020		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Créances nées d'opérations d'assurance directe	87 570	1 838	85 732	67 223	7	67 216
– primes acquises non émises	– 9 653		– 9 653	– 13 736		– 13 736
– autres créances nées d'opérations d'assurance directe	97 224	1 838	95 386	80 959	7	80 952
Créances nées d'opérations de réassurance	31 574		31 574	28 588		28 588
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	783 719		783 719	774 134		774 134
– des entreprises d'assurance	671 975		671 975	621 056		621 056
– des autres activités	111 744		111 744	153 078		153 078
Autres créances	361 694	583	361 111	324 812	554	324 258
– des entreprises d'assurance	339 709		339 709	298 814	103	298 711
– des autres activités	21 985	583	21 402	25 998	451	25 547

ANNEXE AUX COMPTES

Ventilation par échéance

	Montant net	À un an au plus	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Créances nées d'opérations d'assurance	85 732	90 502	- 4 790	20
- primes acquises non émises	- 9 653	- 3 700	- 5 953	
- autres créances nées d'opérations d'assurance directe	95 386	94 202	1 163	20
Créances nées d'opérations de réassurance	31 574	31 574		
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	783 719	783 719		
- des entreprises d'assurance	671 975	671 975		
- des autres activités	111 744	111 744		
Autres créances	361 111	251 178	109 798	136
- des entreprises d'assurance	339 709	242 162	97 460	87
- des autres activités	21 402	9 016	12 338	49

Note 31 : Autres actifs

	2021			2020		
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net
Actifs corporels d'exploitation	188 465	136 340	52 125	186 057	135 751	50 306
- activité non vie	178 137	130 587	47 550	176 020	130 345	45 675
- activité vie	10 316	5 745	4 571	9 989	5 381	4 608
- autres activités	12	8	4	48	25	23
Autres						
- activité non vie						
- activité vie						
- autres activités						
Total	188 465	136 340	52 125	186 057	135 751	50 306

Note 32 : Comptes de régularisation actif

	2021	2020
Frais d'acquisition reportés	44 840	40 999
- assurance non vie	99	79
- assurance vie	44 740	40 921
Autres	181 366	181 634
- entreprises d'assurance	178 813	180 324
<i>dont intérêts et loyers acquis non échus</i>	<i>144 565</i>	<i>150 620</i>
- autres entreprises	2 553	1 310
Total	226 205	222 633

ANNEXE AUX COMPTES

Note 33 : Capitaux propres au groupe

	Fonds d'établissement	Réserves et report à nouveau consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres du groupe
Montant au 31/12/2019	280 899	2 531 134	127 173	2 939 206
– affectation du résultat 2019		127 173	– 127 173	
– droits d'adhésion	790			790
– changement de méthode		– 571		– 571
– autres mouvements				
– résultat de l'exercice 2020			36 234	36 234
Montant au 31/12/2020	281 689	2 657 737	36 234	2 975 660
– affectation du résultat 2020		36 234	– 36 234	
– droits d'adhésion	914			914
– changement de méthode				
– autres mouvements		2 659		2 659
– résultat de l'exercice 2021			155 439	155 439
Montant au 31/12/2021	282 602	2 696 630	155 439	3 134 672

Au 31 décembre 2021, la part de la réserve de capitalisation incluse dans les réserves consolidées représente 5,7 % des réserves et report à nouveau consolidées du groupe MAIF, soit 152 432 milliers d'euros (voir détail partie « Autres informations » note 53).

Note 34 : Passif subordonnés

Lors de ses réunions du 7 octobre et du 14 décembre 2004, le conseil d'administration de MAIF VIE, conformément aux orientations prises pour le renforcement des fonds propres de la société, a décidé une émission de titres subordonnés remboursables (TSR) pour un montant nominal total de 34 500 milliers d'euros, représenté par 345 000 titres de 100 euros de nominal dont 27 600 milliers d'euros ont été souscrits par MAIF.

L'emprunt a été émis le 12 janvier 2005, date correspondant également à la souscription et au règlement des titres. Les titres subordonnés remboursables ont été émis au nominal. Les droits des titulaires sont représentés par une

inscription en compte à leur nom dans le registre de l'émetteur. Les titres sont amortissables in fine et seront amortis en totalité le 11 janvier 2025 par remboursement au pair.

Au 31 décembre 2021, l'endettement du groupe s'élève à 6 900 milliers d'euros.

Intérêts

Les titres portent intérêt calculé sur leur montant nominal non remboursé, à compter de la date de règlement. La charge financière réglée au titre de l'année 2021 s'élève à 156 milliers d'euros.

Remboursement anticipé

Conformément à l'article A 334-1 du Code des assurances, l'émetteur pourra procéder, sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, au remboursement anticipé de tout ou partie des titres à partir du 31 décembre 2014, à chaque échéance de période d'intérêts.

Subordination

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres de la présente émission seront remboursables à un prix égal au pair, et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés et chirographaires,

mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui.

Cotation

Les titres subordonnés remboursables n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Masse des porteurs de titres

Conformément à l'article L 228-46 du Code de commerce, les porteurs des TSR seront regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse jouissant de la personnalité civile. Les règles applicables à la masse seront celles que prévoit la réglementation.

Note 35 : Provisions techniques

Détail

	2021			2020		
	Activité non vie	Activité vie	Total	Activité non vie	Activité vie	Total
Provisions pour primes et risques en cours	31 444		31 444	27 711		27 711
Provisions d'assurance vie		9 890 732	9 890 732		9 595 142	9 595 142
Provisions pour sinistres	5 278 541	102 764	5 381 305	4 615 603	81 229	4 696 832
Provisions pour participation aux bénéficiaires		560 920	560 920		504 998	504 998
Provisions pour égalisation	269 241		269 241	237 340		237 340
Autres provisions techniques	855 583	4 821	860 404	799 731	3 088	802 819
Provisions techniques des contrats en UC		708 868	708 868		595 508	595 508
Total	6 434 809	11 268 106	17 702 915	5 680 385	10 779 964	16 460 349

La ventilation des provisions pour participation aux bénéficiaires entre participations éligibles, participations différées, conditionnelles et inconditionnelles n'est pas réalisée.

ANNEXE AUX COMPTES

Dégagements sur sinistres bruts au titre des exercices antérieurs

Assurance non vie

	2021	2020
Provisions pour sinistres à l'ouverture de l'exercice*	4 974 781	4 299 048
Prestations payées	1 094 759	951 413
Provisions pour sinistres à la clôture	3 710 500	3 370 170
Excédent net (+) ou insuffisance nette (-)	169 522	- 22 535

* yc apport partiel d'actifs SAM SMACL Assurances.

Assurance vie

Les dégagements sur les sinistres bruts de l'assurance vie ne sont pas significatifs.

Note 36 : Provisions

	2021	2020
Provision réglementées		
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 567	1 439
Provisions pour pertes de change		
Provisions pour impôts	1 434	
Autres provisions	44 592	29 204
Écart d'acquisition négatif		
Total	47 593	30 642

La provision pour indemnités de retraite concerne les engagements d'indemnités de fin de carrière en faveur des salariés de MAIF VIE correspondant à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite.

Une provision pour impôts a été comptabilisée chez SMACL Assurances SA. Au bilan d'apport, elle s'élevait à 2 588 milliers d'euros et a fait l'objet d'une reprise en 2021 pour un montant de 1 154 milliers d'euros.

Les autres provisions proviennent majoritairement de MAIF et correspondent notamment à la charge de l'engagement du dispositif de retraite progressive et de subventions versées.

Note 37 : Tableau de ventilation des dettes par échéance

	Montant total	À un an au plus	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 044 313	1 043 189	1 124	
- dettes envers les sociétaires ou les assurés	1 008 126	1 008 126		
- autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	36 187	35 063	1 124	
Dettes nées d'opérations de réassurance	102 096	90 148	11 947	
- dont à taux fixes	55		55	
- dont à taux variables	102 041	90 148	11 892	
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	236 095	114 485	49 120	72 490
- des entreprises d'assurance	114 324	114 324		
- des autres activités	121 771	161	49 120	72 490
Autres dettes	364 935	351 565	3 508	9 862
- des entreprises d'assurance	340 223	338 281	1 942	
- des autres activités	24 711	13 284	1 566	9 862

Note 38 : Comptes de régularisation passif

	2021	2020
Entreprises d'assurance	61	29
- produits à répartir sur plusieurs exercices		
- évaluations techniques de réassurance		
- autres comptes de régularisation passif	61	29
Autres entreprises	250	35
Total	311	63

ANNEXE AUX COMPTES

Note 39 : Impôts sur les résultats figurant à l'actif et au passif du bilan

	2021		2020		Variation	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts exigibles	10 578	6 371	15 354	9 537	- 4 776	- 3 166
Impôts différés	203 510	18 044	197 053	19 836	6 457	- 1 793
- reports fiscaux déficitaires						
- différences temporaires	203 510	18 044	197 053	19 836	6 457	- 1 793
Total	214 088	24 414	212 407	29 373	1 681	- 4 959

Le montant élevé des différences temporaires générant des impôts différés actifs provient essentiellement de MAIF. Sur la base du cumul des impôts sur les résultats prévisionnels, les impôts différés actifs liés aux différences temporaires sont susceptibles d'être récupérés d'ici à fin 2028.

Des impôts différés actifs (IDA) n'ont pas été activés :

- ALTIMA Assurances : les IDA sur le déficit antérieur à l'entrée dans le groupe d'intégration fiscale MAIF n'ont pas été activés. De plus, les IDA sur la provision des titres Altima Courtage n'ont pas été activés par manque de visibilité sur la reprise de cette provision ;
- SMACL Assurances SA : les IDA relatifs au déficit fiscal de l'exercice 2021 n'ont pas été activés du fait de l'absence de visibilité sur l'apurement de ce déficit fiscal. Une analyse sera menée à chaque clôture annuelle.

Note 40 : Engagements reçus et donnés

Entreprises d'assurance

Engagements comptabilisés

	2021	2020
Engagements reçus	18 724	151 101
Engagements donnés	49 759	152 605
- avals, cautions et garanties	2 036	2 469
- titres et actifs requis avec engagements de revente		
- autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
- autres engagements donnés	47 723	150 136
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	257 841	133 459
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers		

À l'égard des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

À l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

ALTIMA Courtage est engagée par une clause de retour à meilleure fortune à rembourser à ALTIMA Assurances pour la subvention de 1 101 milliers d'euros versée en 2012 par ALTIMA Assurances.

Socram Banque a demandé à ses actionnaires de formaliser un protocole de soutien en refinancement en cas de crise de liquidité systémique sur les marchés, à la suite d'une demande écrite de l'ACPR. Les actionnaires ont signé le 26 mars 2019 un avenant au protocole dont l'échéance est fixée au 31 mars 2022. Cet engagement ne constitue pas une garantie vis-à-vis des tiers. En cas de mise en œuvre, le soutien interviendra au prorata de la participation de chaque actionnaire au capital de Socram Banque et dans la limite de la quote-part de l'engagement maximum de soutien des actionnaires (150 000 milliers d'euros). La contribution maximale de MAIF s'élève donc à 30 000 milliers d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES

Autres engagements reçus et donnés

Engagements réciproques

Le conseil d'administration MAIF du 17 novembre 2021 a validé le rachat des parts des actionnaires minoritaires de CAMIF pour un montant total de 19 638 milliers d'euros. Un premier rachat ayant été effectué en décembre 2021, l'engagement résiduel s'élève à date à 17 623 milliers d'euros répartis entre une dizaine d'associés.

Engagements reçus

Néant.

Engagements donnés

Néant.

Avals, cautions et garanties de crédit donnés

Les avals, cautions et garanties de crédit donnés correspondent essentiellement à la caution donnée par le groupe auprès de la CASDEN Banque Populaire dans le cadre des prêts immobiliers attribués aux salariés de MAIF et MAIF VIE jusqu'au 31 décembre 2009.

Engagements non comptabilisés

À l'égard des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

À l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Néant.

Autres engagements reçus et donnés

Engagements réciproques

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Engagements donnés

MAIF, en sa qualité d'actionnaire principal d'ALTIMA Assurances, interviendrait, après décision du conseil d'administration MAIF, dès lors qu'ALTIMA verrait son niveau d'appétence franchi afin d'augmenter les capitaux propres d'ALTIMA dans la limite d'un taux de couverture du SCR à 150 %, et dans la limite du respect de l'appétence MAIF.

Par la signature d'une convention de prise en charge des risques d'impayés au sein de Socram, MAIF s'engage à prendre à sa charge les risques générés par ses propres sociétaires au-delà du seuil de mutualisation fixé à 0,5 %.

Avals, cautions et garanties de crédits donnés

MAIF s'est engagée, par une lettre d'intention datée du 23 mars 1998 cosignée par trois autres actionnaires, à garantir les engagements souscrits par Socram Banque dont elle détient 20 % du capital ainsi que la bonne fin des opérations réalisées par l'établissement bancaire dans l'exercice des activités relevant de son objet social, conformément à la loi bancaire.

Le pacte d'actionnaires signé le 18 novembre 1999 par l'ensemble des actionnaires de Socram Banque précise par ailleurs que :

- la responsabilité des signataires de la lettre d'intention est engagée proportionnellement aux droits de vote détenus dans la société lors de l'appel en garantie des tiers ;
- les actionnaires non-signataires s'engagent individuellement et solidairement à intervenir, sur demande des signataires, à hauteur du prorata de leur participation respective en droit de vote au jour de l'appel en garantie des tiers.

Au 31 décembre 2021, Socram Banque respectant les exigences réglementaires de solvabilité de la profession bancaire, sa défaillance n'est ni envisagée, ni probable.

À titre d'information, le risque financier maximal encouru par MAIF à la clôture de l'exercice ressort à 225 238 milliers d'euros, soit 20 % du montant total des passifs externes et des engagements hors bilan de l'établissement bancaire à cette même date.

Autres entreprises

Engagements comptabilisés

	2021	2020
Engagements reçus	30 660	30 700
– avals, cautions et garanties	26 000	26 000
– financements à caractère immobilier		
– autres	4 660	4 700
Engagements donnés	134 384	63 746
– avals, cautions et garanties		
– engagements pris sur les immeubles en cours de construction		
– autres	134 384	63 746

ANNEXE AUX COMPTES

Engagements reçus

Delta Falguière bénéficie d'un engagement de 26 000 milliers d'euros correspondant au montant notionnel du SWAP mis en place pour pallier la remontée du taux variable de l'emprunt souscrit auprès de BNP Paribas.

La société Delta Immo a reçu des cautions de la part des locataires suivants :

- LVMH Fragrance brands ;
- Ingerop Conseil ;
- AIRCALL ;
- Carrefour ;
- une garantie bancaire de la part du locataire Swiss RE Europe.

La société Pommerim a reçu une caution bancaire de la part des locataires Orange et SARL Espace Batt et Blou.

La société Delta Rue Monsieur a reçu une caution bancaire de la part du locataire Kering.

Au 31 décembre 2021, la SA Centre Europe (groupe Immo Pan Europe) a reçu une caution de la part du locataire Luxembourg Impulse Centre SARL pour un montant de 1 529 milliers d'euros.

Engagements donnés

La société Delta Falguière a mis en sûreté l'immeuble du 15 rue Falguière au profit de BNP Paribas en vertu de la convention de prêt du 1^{er} octobre 2015 pour 28 600 milliers d'euros. Une hypothèque d'un montant de 2 860 milliers d'euros a également été consentie concernant le contrat de couverture (SWAP) du prêt de 26 000 milliers d'euros.

La SAS Delta Rue Monsieur a signé un contrat de prêt avec SOCFIN pour un montant de 34 344 milliers d'euros.

La SAS Paludate a signé un acte de vente en l'état futur d'achèvement dont l'engagement au 31 décembre 2021 s'élève à 14 078 milliers d'euros.

La SAS Delta Trévisé a conclu avec la SNC Paris Trévisé, un acte de vente en l'état futur d'achèvement dont l'engagement au 31 décembre 2021 s'élève à 29 070 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, la SAS Delta Galilée a donné une caution à la Banque Postale de 6 545 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, la SAS Delta Réaumur a donné une caution à la Banque Postale de 18 887 milliers d'euros.

Engagements non comptabilisés

Engagements reçus

Néant.

Engagements donnés

Dans le cadre du rachat de Needhelp, son dirigeant ainsi que deux des cédants dont MAIF AVENIR ont consenti une garantie d'actif/passif (GAP) d'une durée de 24 mois dont le périmètre est détaillé dans un accord ad hoc.

En cas d'activation de la GAP, les cédants devront indemniser l'acquéreur à hauteur du préjudice subi (déduction faite de toute indemnisation éventuelle par une assurance) à due proportion de leur quote-part de *cash-out* réalisé dans la limite d'une indemnisation maximale de 1 500 milliers d'euros. La quote-part de MAIF AVENIR dans cette indemnisation s'élève à 656 milliers d'euros. À noter l'existence d'une franchise globale de 250 milliers d'euros.

Compte de résultat

Note 41 : Produits financiers nets de charges

Entreprises d'assurance	Non vie	Vie	2021	2020
Produits des placements	264 984	409 391	674 375	610 432
- revenus des placements	140 570	245 275	385 845	380 644
- autres produits des placements	18 638	6 542	25 180	9 383
- produits provenant de la réalisation des placements	105 776	78 883	184 660	190 661
- ajustements Acav (plus-values)		78 691	78 691	29 745
Charges des placements	- 50 069	- 47 702	- 97 772	- 129 937
- frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 12 919	- 8 362	- 21 281	- 18 270
- autres charges des placements	- 19 315	- 32 540	- 51 855	- 60 609
- pertes provenant de la réalisation des placements	- 17 836	- 6 571	- 24 407	- 48 233
- ajustements pour contrats à capital variable (Acav - moins-values)		- 229	- 229	- 2 825
Produits financiers nets de charges	214 915	361 688	576 603	480 495

ANNEXE AUX COMPTES

Note 42 : Détail des autres produits nets et des charges de gestion

Autres produits d'exploitation

	2021		2020	
	Non vie	Vie	Non vie	Vie
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	84			
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				
Autres produits techniques	1 377	4 920	1 248	3 349
Total	1 461	4 920	1 248	3 349

Charges de gestion

	2021		2020	
	Non vie	Vie	Non vie	Vie
Frais d'acquisition	- 278 849	- 57 758	- 283 506	- 47 035
Frais d'administration	- 213 385	- 12 391	- 201 120	- 10 878
Autres charges techniques	- 48 378	- 14 430	- 50 483	- 12 614
Participation des salariés et intéressement	- 31 066	- 5 361	- 32 514	- 518
Total	- 571 678	- 89 940	- 567 623	- 71 046

La comptabilisation des charges par destination est explicitée dans la partie « Méthodes et règles d'évaluation », en note 20.

Note 43 : Résultat exceptionnel

	2021	2020
Produits exceptionnels	10 863	163 191
- reprise sur provision pour engagements de retraite		
- autres reprises sur provisions	7 026	
- produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	354	152 776
- autres produits exceptionnels	3 483	10 414
Charges exceptionnelles	- 12 249	- 112 410
- dotations pour provisions pour risques et charges	- 7 035	- 344
- valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- 1 944	- 101 838
- autres charges exceptionnelles	- 3 269	- 10 228
Résultat exceptionnel	- 1 386	50 780

Note 44 : Impôt sur les résultats

Intégration fiscale

MAIF est société membre du groupe d'intégration fiscale et société mère de ce dernier depuis le 1^{er} janvier 2008.

La convention d'intégration fiscale stipule :

« Il est retenu le principe de la réallocation des économies d'impôt sur les sociétés et de contribution additionnelle issue de l'utilisation des déficits de la filiale [intégrée], principe par lequel, dans la mesure du possible :

En principe, [la filiale intégrée] doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée » ;

« [la filiale intégrée] constate, toutefois, en profit le montant de l'économie effective qu'elle a permis de réaliser à la société mère lors de la détermination de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe du fait des déficits dégagés par elle-même. Dans ce cas, le déficit ayant fait l'objet d'une réallocation n'est plus utilisable, par la suite, pour le calcul de la charge d'impôt de [la filiale intégrée] ».

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue en 2021.

ANNEXE AUX COMPTES

Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	155 461	36 235
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		3 393
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	- 15 848	- 1 742
Contrôle fiscal		
Impôts sur les résultats	98 021	49 738
Résultat taxable au taux courant	269 329	55 676
Taux courant d'impôt en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux courant français	92 730	19 169
Effets sur l'impôt théorique		
- de l'utilisation des avoirs fiscaux et divers (réallocation IS filiales)	- 24 694	- 9 134
- des différences permanentes	8 544	1 210
- des reports déficitaires de l'exercice ou autres impôts différés actifs non comptabilisés dans les comptes consolidés	19	5
- de l'utilisation des reports déficitaires ou autres impôts différés actifs des exercices antérieurs non constatés dans les comptes consolidés	- 45	- 4
- de l'annulation des impôts différés actif comptabilisés au cours des exercices précédents		
- incidence de la diminution progressive des taux de base à 25 % en 2022	22 803	22 577
- excédent sur les excédents de provisions	1 454	139
- contrôle fiscal		
- autres	- 2 792	- 12 779
Total	5 291	2 014
Charge d'impôt du groupe	98 021	21 184
Résultat net avant impôt des entreprises intégrées	269 329	55 676
Taux effectif d'impôt	36,39 %	38,05 %

Le taux effectif d'impôt reste est en recul en 2021 à 36,39 % contre 38,05 % à fin 2020. Cela provient d'une diminution de l'impôt liée au dispositif de l'intégration fiscale et l'utilisation de crédit d'impôts.

Note 45 : Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat s'élève à :

	Pricewaterhouse-Coopers	Mazars	Autres	Total
Honoraires afférents à la certification des comptes	424	389	19	832
MAIF	155	155		310
MAIF VIE	51	53		104
SMACL Assurances SA	92	92		184
Groupe Delta Immo	84			84
Groupe Immo Pan Europe	42			42
Groupe Delta Loisirs Évasion			19	19
ALTIMA Assurances		71		71
MAIF AVENIR		18		18
Honoraires afférents aux autres services	96	130		226
MAIF	72	80		152
MAIF VIE	24	24		48
SMACL Assurances SA				
Groupe Delta Immo				
Groupe Immo Pan Europe				
Groupe Delta Loisirs Évasion				
ALTIMA Assurances		26		26
MAIF AVENIR				
Total	520	519	19	1 058

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 226 milliers d'euros et correspondent aux missions suivantes :

- procédures convenues sur le bilan prudentiel et le capital de solvabilité requis (SCR), sur le rapport sur la solvabilité, la situation financière (SFCR) et les états de reporting (QRT) annexés au SFCR ;
- vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée présentée dans le rapport de gestion du groupe.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 46 : Personnel

Effectif

Il s'agit de l'effectif moyen employé au cours de l'exercice par les entreprises consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

	2021	2020
France	8 356	7 948
– dont cadres	2 490	2 284
– dont employés	5 866	5 664
Union Européenne hors France		
– dont cadres		
– dont employés		
Total	8 356	7 948
– dont cadres	2 490	2 284
– dont employés	5 866	5 664

Charges de personnel

	2021	2020
MAIF	516 068	547 348
MAIF VIE	12 704	12 147
SMACL Assurances SA		
ALTIMA Assurances	3 536	3 056
MAIF AVENIR	995	907
Groupe Delta Immo		
Groupe Immo Pan Europe		
Groupe Delta Loisirs Évasion		
Sous-total France	533 303	563 458
Sous-total UE (hors France)		
Total	533 303	563 458
Dont salaires	372 428	379 806
Dont charges sociales	161 931	182 759
Dont autres	(1 056)	893

Note 47 : Dotations aux amortissements et dotations aux provisions et aux dépréciations

	2021	2020
Dotations aux amortissements	80 658	74 484
Dotations aux provisions et aux dépréciations	8 218	37 595
Total	88 876	112 079

ANNEXE AUX COMPTES

Compte de résultat sectoriel

Note 48 : Compte technique de l'assurance non vie

	2021			2020	Pro forma 2020*
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	3 123 001	- 94 219	3 028 782	2 871 661	2 871 661
- primes	3 124 614	- 94 382	3 030 233	2 874 472	2 874 472
- variation des primes non acquises	- 1 613	162	- 1 451	- 2 811	- 2 811
Part du compte technique dans les produits nets de placements	140 405		140 405	329 968	134 922
Autres produits techniques	1 461		1 461	1 248	1 248
Charges des sinistres	- 2 449 020	42 813	- 2 406 207	- 2 331 608	- 2 331 608
- prestations et frais payés	- 2 302 951	51 747	- 2 251 203	- 2 135 889	- 2 135 889
- charges des provisions pour sinistres	- 146 070	- 8 935	- 155 004	- 195 719	- 195 719
Charges des autres provisions techniques	- 45 476		- 45 476	- 49 637	- 49 637
Participation aux résultats				- 5	- 5
Frais d'acquisition et d'administration	- 492 234	2 156	- 490 078	- 482 638	- 482 638
- frais d'acquisition	- 278 849		- 278 849	- 283 506	- 283 506
- frais d'administration	- 213 385		- 213 385	- 201 120	- 201 120
- commissions reçues des réassureurs		2 156	2 156	1 987	1 987
Autres charges techniques	- 48 378		- 48 378	- 50 483	- 50 483
Variation de la provision pour égalisation	- 24 017		- 24 017	- 46 736	- 46 736
Résultat technique de l'assurance non vie	205 742	- 49 250	156 492	241 768	46 723
Participation des salariés et intéressement			- 31 066	- 32 514	- 32 514
Produits nets des placements hors part du compte technique			74 510	- 123 330	71 715
Élimination des opérations intersectorielles					
Résultat de l'exploitation courante			199 935	85 924	85 924

* Le calcul de l'allocation des placements pour 2020 a été recalculé selon une méthode tenant compte des éléments exceptionnels de la période.

Note 49 : Compte technique de l'assurance vie

	2021			2020	Pro forma 2020*
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	803 867	- 25 117	778 749	705 183	705 183
Part du compte technique dans les produits nets de placements	276 805		276 805	237 518	242 322
Ajustements pour contrats à capital variable (Acav - moins-values)	78 691		78 691	29 745	29 745
Autres produits techniques	4 920		4 920	3 349	3 349
Charges des sinistres	- 547 976	5 484	- 542 492	- 523 209	- 523 209
- prestations et frais payés	- 526 539	4 561	- 521 978	- 511 578	- 511 578
- charges des provisions pour sinistres	- 21 437	923	- 20 514	- 11 631	- 11 631
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	- 50 888	7 503	- 43 385	- 17 292	- 17 292
- provisions d'assurance vie	107 331	6 405	113 736	79 524	79 524
- provisions en unité de compte	- 156 485		- 156 485	- 97 033	- 97 033
- autres provisions techniques	- 1 733	1 097	- 636	217	217
Participation aux résultats	- 413 478	219	- 413 259	- 398 604	- 398 604
Frais d'acquisition et d'administration	- 70 149	8 207	- 61 942	- 50 465	- 50 465
- frais d'acquisition	- 57 758		- 57 758	- 47 035	- 47 035
- frais d'administration	- 12 391		- 12 391	- 10 878	- 10 878
- commissions reçues des réassureurs		8 207	8 207	7 449	7 449
Ajustements pour contrats à capital variable (Acav - moins-values)	- 229		- 229	- 2 825	- 2 825
Autres charges techniques	- 14 430		- 14 430	- 12 614	- 12 614
Résultat technique de l'assurance vie	67 132	- 3 704	63 428	- 29 213	- 24 409
Participation des salariés			- 5 361	- 518	- 518
Produits nets des placements hors part du compte technique			6 422	9 420	4 616
Élimination des opérations intersectorielles					
Résultat de l'exploitation courante			64 489	- 20 312	- 20 312

* Le calcul de l'allocation des placements pour 2020 a été recalculé selon une méthode tenant compte des éléments exceptionnels de la période.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 50 : Compte d'exploitation des autres activités

	2021	2020
Chiffre d'affaires	34 741	36 031
Autres produits d'exploitation	6 081	1 243
Achats consommés	- 2	- 21
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	- 995	- 907
Autres charges d'exploitation	- 10 941	- 14 644
Impôts et taxes	- 2 856	- 3 040
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 15 506	- 24 981
Résultat d'exploitation	10 523	- 6 318
Charges et produits financiers	6 820	- 4 219
Élimination des opérations intersectorielles		
Résultat de l'exploitation courante	17 343	- 10 537

Autres informations sectorielles

Note 51 : Ventilation des cotisations émises brutes par zone géographique

	2021	2020
France	3 930 963	3 697 331
Europe		
Reste du Monde		
Total cotisations émises brutes	3 930 963	3 697 331

Note 52 : Ventilation des primes et des provisions techniques brutes globales par catégorie

Assurance non vie

	2021		2020	
	Primes acquises	Provisions techniques	Primes acquises	Provisions techniques
Dommages corporels	428 568	706 523	419 870	668 708
Automobile	1 439 967	3 027 024	1 355 184	2 643 817
Dommages aux biens	769 517	875 175	731 218	694 233
Catastrophes naturelles	81 291	648 545	77 250	620 841
Responsabilité civile générale	129 640	932 767	124 675	826 503
Protection juridique	90 613	148 332	82 628	146 729
Assistance	147 553	43 529	140 750	57 293
Transport		322		
Dommages construction	3 246	42 178	1 953	19 141
RC construction		894		
Pertes pécuniaires diverses	3 184	714	1 782	141
Acceptations en réassurance	29 422	8 805	25 750	2 979
Total	3 123 001	6 434 809	2 961 060	5 680 385

Assurance vie

	2021		2020	
	Primes acquises	Provisions techniques	Primes acquises	Provisions techniques
Contrats de capitalisation à prime unique				
Contrats individuels d'assurance temporaire décès	44 631	22 801	41 486	21 834
Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique et périodique	408 072	3 305 026	571 823	9 977 320
Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	11 909	5 623	11 477	5 046
Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	215 392	7 155 012	2 463	126 980
Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique	98 775	702 872	88 562	593 717
Plan d'épargne populaire	19 169	61 942	7 853	42 937
Dommages corporels	5 919	14 830	5 394	12 130
Acceptations en réassurance				
Total	803 867	11 268 106	729 058	10 779 964

ANNEXE AUX COMPTES

Autres informations

Note 53 : Réserve de capitalisation

	2021		2020	
	Montant	Part groupe	Montant	Part groupe
MAIF VIE	152 451	152 432	150 944	150 925
Total	152 451	152 432	150 944	150 925

Note 54 : Engagements de retraite et avantages similaires

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise de MAIF prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise. Le montant de la provision correspond à l'engagement (99 770 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (23 978 milliers d'euros) soit un montant de 75 792 milliers d'euros.

Cet engagement correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et calculé conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC 2004-A du 21 janvier 2004.

La gestion du fonds représentant les engagements est confiée à MAIF VIE. La cotisation versée en 2021 s'élevant à 6 545 milliers d'euros est annulée dans les comptes consolidés en tant qu'opération intragroupe.

La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants :

- la table de mortalité ;
- le taux de charges sociales ;
- l'âge théorique de départ à la retraite ;
- la durée ;
- le taux de revalorisation des salaires ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux d'inflation ;
- le taux de rotation du personnel.

Les engagements de MAIF VIE en matière d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés au passif du bilan (voir notes 16 et 36).

Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance française

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1 % de la masse salariale brute annuelle. La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1^{er} janvier 1999.

La cotisation de 1 % (3 419 milliers d'euros au titre de l'année 2020) est versée mensuellement.

Retraite progressive

Le principe 10, de l'accord d'entreprise OSER signé le 27 juillet 2017, définit les modalités du dispositif de retraite progressive pour les salariés de 60 ans et plus éligibles (avec passage à temps partiel à 40 %, 60 % ou 80 % pendant maximum 2 ans) accordé pour 3 ans :

- prise en charge par l'employeur des cotisations salariales et patronales retraite sur la différence entre le salaire à temps plein et le salaire versé,
- versement d'une prime de liquidation (si liquidation à partir du 01/01/2019) compensant le malus Agirc-Arrco,
- en cas d'option pour un temps partiel 40 %, possibilité de dispense d'activité.

Le montant de la provision correspondant à la charge de l'engagement est de 2 111 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Cet accord a pris fin le 31 décembre 2020.

Un nouveau dispositif de retraite progressive faisant partie de l'accord Reconnaissance mutuelle signé le 13 juillet 2021 prendra effet au 01/01/2022 pour une durée de 3 ans. Comme le précédent accord, la retraite progressive pourra s'exercer pendant les 2 années qui précèdent l'acquisition du taux plein, avec passage à temps partiel à 40 %, 60 % ou 80 % pendant maximum 2 ans, avec la même prise en charge de l'employeur.

En cas d'option pour un temps partiel 40 %, possibilité de dispense d'activité. La nouveauté réside dans cette formule pour laquelle 3 possibilités sont offertes :

- dispense totale d'activité rémunérée à 40 % ;
- une journée de mécénat de compétence/semaine plus une journée avec dispense d'activité, le tout rémunéré à : 40 % + 4 % = 44 % ;
- deux journées de mécénat de compétence/semaine rémunérées à 40 % + 8 % = 48 %.

Le montant de la provision correspondant à la charge de l'engagement est de 22 244 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Régimes de retraite supplémentaires au profit des dirigeants, des administrateurs et des mandataires du conseil d'administration

Au titre du régime Article 82 pour les dirigeants et les administrateurs, une cotisation de 411 milliers d'euros a été versée en 2021.

Concernant le PEREO Article 83 pour les dirigeants, les administrateurs et les mandataires du conseil d'administration, une cotisation de 1 307 milliers d'euros a été versée en 2021.

La gestion de l'ensemble de ces 2 régimes de retraite a été confiée à l'assureur PREDICA.

Note 55 : Plan d'épargne retraite collectif (Perco) groupe

L'accord relatif au Compte épargne temps du 22 juillet 2014 permet le transfert de tout ou partie du Compte épargne temps du salarié vers le Perco groupe.

L'accord prévoit un abondement de l'entreprise dans la limite de 10 jours transférés par an et par salarié. Pour 2021,

cet abondement, fixé à 75 %, s'élève à 879 milliers d'euros. En cas de versements volontaires du salarié dans le Perco, l'entreprise prévoit également un abondement dont les modalités sont définies dans l'accord. Cet abondement est de 1 016 milliers d'euros pour 2021.

Note 56 : Entités ad hoc

MAIF ne contrôle aucune entité ad hoc d'intérêt significatif à l'échelle du groupe.

Note 57 : Entreprises liées

Aux 31 décembre 2020 et 2021, l'ensemble des entreprises liées comprises dans le périmètre de consolidation du groupe MAIF est consolidé par intégration globale.

Note 58 : Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 4 917 milliers d'euros.

Note 59 : Indemnités allouées aux mandataires mutualistes

Le montant global des indemnités allouées pendant l'exercice 2021 aux mandataires mutualistes s'est élevé à 8 533 milliers d'euros.

Note 60 : Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant total des avances et crédits accordés pendant l'exercice 2021 aux membres des organes de direction s'élève à 5 milliers d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES

Lexique

Autorité des normes comptables (ANC)

L'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009 (décret d'application 15 janvier 2010) a institué l'Autorité des normes comptables (ANC) qui regroupe en une seule entité des compétences de l'ex-Conseil national de la comptabilité (CNC) et de l'ex-Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les missions de l'ANC sont les suivantes :

- établir sous forme de règlements les prescriptions comptables générales et sectorielles que doivent respecter les personnes physiques ou morales soumises à l'obligation légale d'établir des documents comptables conformes aux normes de la comptabilité privée ;
- donner un avis sur toute disposition législative ou réglementaire contenant des mesures de nature comptable élaborée par les autorités nationales ;
- émettre, de sa propre initiative ou à la demande du ministre chargé de l'économie, des avis et prises de position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ;
- veiller à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable ; proposer toute mesure dans ces domaines, notamment sous forme d'études et de recommandations.

Le règlement en vigueur à partir de l'exercice 2021 est le règlement 2020-01.

Consolidation

Opération visant à présenter les comptes d'un groupe de sociétés, ayant des liens d'intérêt communs, comme s'il s'agissait d'une seule entreprise en ajoutant, après un certain nombre de retraitements ☒ comptables et d'éliminations, les comptes de la société mère ☒ à ceux de ses filiales et participations.

Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif consiste pour une entreprise dans la possibilité d'imposer ses décisions à une autre entreprise. Il peut être caractérisé par :

- la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- ou la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; la société consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote, et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- ou le droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que la société dominante est actionnaire ou associée de cette entreprise.

Écart de première consolidation

Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres par la société mère et la part lui revenant dans l'actif net comptable de la filiale (capitaux propres + résultat de l'exercice). Cet écart peut être positif ou négatif :

- positif : le prix payé est supérieur à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale. Cette situation correspond à une réévaluation de la valeur d'éléments d'actif de la société ou à la prise en compte, par l'acheteur, des avantages que procurera la prise de contrôle ;
- négatif : le prix payé est inférieur à la quote-part dans les capitaux propres de la filiale. Cette situation résulte d'une négociation favorable (réalisation d'une bonne affaire) ou correspond à la prise en compte par l'acheteur d'éléments non comptabilisés, susceptibles d'obérer les résultats futurs de la filiale (conjoncture défavorable, concurrence accrue...).

L'écart peut être ventilé en :

- un **écart d'évaluation** de certains postes d'actif correspondant à des plus-values latentes. Par exemple, pour un immeuble, valeur d'expertise supérieure à la valeur comptable. Dans ce cas, la valeur de l'immeuble est réévaluée dans les comptes consolidés ;
- un **écart d'acquisition** correspondant à la différence résiduelle entre l'écart de première consolidation et l'écart d'évaluation. Les écarts d'acquisition sont amortis sur la durée prévisible d'utilisation ou font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an si la durée d'utilisation n'est pas limitée.

Groupe

Il est constitué par une entreprise dominante (société mère) et une (ou plusieurs) entreprise(s) (société dépendante) dont la politique économique est fixée et/ou contrôlée par l'entreprise dominante en fonction des intérêts de l'ensemble du groupe.

Impôts différés

Ils résultent de la constatation en consolidation d'un décalage temporaire entre l'enregistrement d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ou, dans la comptabilisation de déficits reportables. Ce traitement obligatoire en consolidation déroge à la règle qui impose, dans les comptes annuels des entreprises, la comptabilisation de l'impôt dans l'exercice au titre duquel il est devenu exigible. Il a pour objectif de traduire immédiatement toutes les conséquences des opérations de l'exercice, pour une meilleure image économique des comptes.

On distingue :

- l'**impôt différé actif**, correspondant à une créance potentielle sur l'État, (déficits reportables par exemple) ;
- l'**impôt différé passif**, dette potentielle envers l'État, notamment taxation des produits courus dans l'exercice et non échus.

Influence notable

Elle peut se caractériser par :

- la représentation au sein du conseil d'administration ou au directoire ;
- la participation au processus de décision ;
- l'existence d'importantes opérations intersociétés ;
- l'échange de personnel de direction ;
- la dépendance imposée par la fourniture d'informations techniques essentielles.

L'influence notable sur la gestion et la politique financière d'une entreprise est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote de cette entreprise.

Intégration globale

Méthode de consolidation consistant, après retraitements, à considérer tous les éléments d'actif et de passif, ainsi que toutes les charges et les produits des sociétés du groupe comme s'ils n'appartenaient qu'à une seule entreprise formant un ensemble unique.

La situation nette de cet ensemble doit être ventilée en distinguant, d'une part, ce qui revient à la société mère, et, d'autre part ce qui revient aux associés minoritaires des sociétés dépendantes.

Méthode globale

Cette conception étendue du calcul des impôts différés conduit à retenir tous les décalages temporaires, quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Mise en équivalence

Méthode de consolidation consistant, après retraitements, à remplacer le prix d'achat des titres de participation détenus par la société mère par les montants correspondant à la part lui revenant dans les capitaux propres et le résultat

ANNEXE AUX COMPTES

de la filiale. Ces montants figurent respectivement au compte de bilan au poste « Titres mis en équivalence » et au compte de résultat au poste « Quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence ».

Opérations intragroupe

Ce sont les dettes et les créances, les pertes et les profits enregistrés pour chacune des sociétés dans ses comptes annuels à l'occasion d'opérations avec d'autres sociétés du groupe, notamment les opérations d'exploitation (exemples : réassurance entre société mère et filiale, facturation de prestations de services...).

Périmètre de consolidation

Ensemble des sociétés retenues en vue de l'établissement des comptes consolidés.

Résultat de l'exploitation courante

Résultat des activités normales et habituelles. Pour les sociétés d'assurance, le résultat de l'exploitation courante comprend l'intégralité des produits et charges des comptes techniques ainsi que le résultat non technique de la gestion des placements et la participation des salariés.

Report variable

Selon cette méthode, le calcul des impositions différées est effectué à la fin de chaque exercice sur la base du taux d'impôt et des règles fiscales en vigueur et celles qui seront applicables lorsque les différences temporaires se résorberont. Compte tenu du contexte d'évolution des taux d'impôt, il convient d'établir un échéancier prévisionnel de reversement des différences temporaires. Ainsi, les impôts différés dont le reversement était attendu au cours de l'exercice 2021 sont évalués au taux de 28,41 %, ceux dont le reversement est attendu au cours des exercices 2022 et suivants sont évalués au taux de 25,83 % (y compris CSB).

Retraitements

Opérations consistant, d'une part, à rendre homogènes les méthodes comptables et l'évaluation des actifs et des passifs des différentes sociétés et, d'autre part, à éliminer les opérations intragroupe ☞. Pour donner une meilleure image économique, des retraitements dérogatoires aux règles de droit commun peuvent être employés : évaluation des fonds de commerce créés, comptabilisation à l'actif du bilan des immobilisations financées par crédit-bail, comptabilisation de l'impôt différé.

Société dépendante

Société ayant la personnalité morale, mais dont la politique économique est fixée et/ou contrôlée par l'entreprise dominante (société mère).

Société mère

Société qui, à la tête du groupe, exerce les pouvoirs de direction et de contrôle. Il s'agit en général de l'entreprise consolidante sauf si elle est elle-même sous le contrôle d'une entreprise qui l'inclut dans ses comptes consolidés et à condition que ses comptes soient publiés.

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

05



LE RAPPORT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

à l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MAIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Point clé de notre audit

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 5 278 540 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives, telle que présentée dans la note 15 de l'annexe.

Cette estimation s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 15 de l'annexe. Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou

tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- apprécier la fiabilité des états produits par votre entité, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ;
- analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (*boni/mali* du dénouement) ;
- sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation des provisions techniques ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Impôts différés actifs

Point clé de notre audit

MAIF présente toujours un solde d'impôts différés actifs significatif qui s'élève à 194 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 186 millions d'euros au 31 décembre 2020. La recouvrabilité de cet actif est déterminée à partir d'une projection des bénéfices imposables des exercices futurs.

Comme indiqué en « Note 17 : Impôts différés » de l'annexe, les impôts différés actifs et passifs :

- sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période ;

LE RAPPORT

- ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société.

La recouvrabilité de l'actif d'impôt différé est justifiée par la direction sur la base des comptes de résultat fiscaux prévisionnels établis pour les exercices 2021 à 2029.

Nous avons considéré la valorisation des actifs d'impôts différés comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable et de jugement exercé par la direction à cet égard.

Réponses apportées par le collège des commissaires aux comptes lors de l'audit

Pour s'assurer du caractère raisonnable de la recouvrabilité des impôts différés actifs, nos travaux ont notamment consisté à :

- mettre à jour de nos connaissances et de notre compréhension des processus ainsi que des contrôles mis en place dans l'évaluation des impôts différés ;
- mettre en œuvre des tests *a posteriori* en comparant les données réelles 2021 avec les données projetées en 2020 ;
- vérifier les calculs effectués par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant

précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du Code des assurances.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MAIF par l'assemblée générale du 6 mai 2016 pour le cabinet Mazars et du 19 mai 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit. Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 6^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 20^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que

LE RAPPORT

des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés, ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente, notamment, l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense le 15 avril 2022
Les commissaires aux comptes*

PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard Mignen



MAZARS
Olivier Leclerc



MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur   

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Entreprises régies par le code des assurances.

06/2022 - Réalisation Cécile Christophe pour le Studio de création MAIF.
Crédits photos : Corine Brisbois/MAIF,
Jean-Louis Carli/MAIF, Olivier Moritz/MAIF, Getty Images.

